Le lien des chercheurs cévenols

font vive

n° 143

revue trimestrielle

octobre/décembre 2005

Drames de la liberté de conscience dans une famille cévenole

Les listes d'absents du diocèse d'Uzès

A Malons et Elze, les enfants de l'assistance

La manifestation des réfractaires à Lasalle

L'école obligatoire à Lasalle

Les pousarenques

ISSN 0335-6264 - Prix : 7 €

Sommaire

Edito
page 1

Drames de la liberté de conscience dans une famille Cévenole (2)
par Jean-Gabriel Pieters
page 2

Les listes d'absents, du diocèse d'Uzès
par Pierre-Henri Rolland
page 7

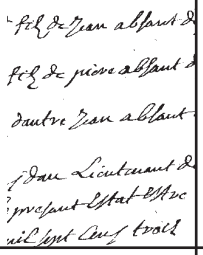

A Malons et Elze, les enfants de l'assistance
par Marie-Lucy Dumas
page 12

Echanges
- Questions page 17
- Assemblée générale à Lasalle *par André Claveirole* page 17
- La manifestation des réfractaires à Lasalle, *par Marie-Lucy Dumas* page 19

L'école obligatoire à Lasalle
par Gérard Caillat
page 21

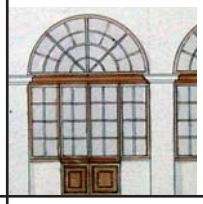

Les pousarenques
par Pierre-Albert Clément
page 24

Dans le prochain numéro :

Villa, hameau, village, paroisse - Listes d'absents
Drames de la liberté de conscience (2) - Tabac de contrebande

Photo de couverture : La pousarenque de Conduzorgue à Sauve (Cl. P.-A. Clément)

EDITO

Suite à la discussion intervenue à Lasalle sur la pertinence du nom de notre revue, Jean-Gabriel Pieters rappelait l'appel lancé par Jean Pellet. « Nos compagnons sont-ils disposés à porter au pot commun idées, textes, contributions ? Pour qu'à son tour le *Lien des Chercheurs Cévenols* contribue aux travaux de la multitude. Car il est fait pour apporter sa toute petite pierre à la multitude ».

C'est autour d'un « pot commun » que s'organise traditionnellement notre assemblée générale annuelle. Le repas de midi, pause roborative entre d'une part les comptes-rendus annuels d'activité de l'association et des chercheurs, et d'autre part la visite d'un haut lieu cévenol, ponctue l'échange des idées. Cette année, à Lasalle, nous n'avons pas échappé à la règle. Mais, dans l'attente du représentant du maire, les conversations privées se sont éternisées sans que personne n'ose sonner la fin de la récréation. Le retard accumulé fit reporter la communication des travaux à la fin du repas, temps peu propice à l'écoute collective.

Peut-être manquait-il un maître d'école pour nous ramener à nos chères études. Glissons !

Le manque de sérieux devait nous poursuivre. La visite guidée commença devant la « glissade », rambarde de pierre polie par les culottes des enfants de Lasalle depuis de nombreuses générations. Glissons donc encore sur ce monument malicieux, future énigme pour l'archéologie !

Cependant la gravité n'a jamais été très éloignée de ces moments de détente. Tout à côté, le monument aux morts de Lasalle nous rappela combien de jeunes sont morts à l'occasion de guerres mondiales qui débutèrent par l'affrontement fratricide des nations européennes. Aussi il nous a paru légitime de dédier ce numéro aux jeunesses cévenoles d'hier et d'aujourd'hui.

Dans la première partie de son article sur *La liberté de conscience dans une famille cévenole*, Jean-Gabriel Pieters nous donne un exemple concret de ce que pouvait être l'éducation des filles sous l'Ancien Régime.

On relèvera dans l'article de Pierre-Henri Rolland l'importance des jeunes parmi les « phanatiques » luttant pour la liberté religieuse.

Marie-Lucy Dumas, qui nous a présenté lors de cette journée son superbe ouvrage *Malons et Elze, Gens et terroirs de Haute Cévenne* (en vente à la Mairie de Malons, 30450 Malons et Elze), a accepté de nous en communiquer un extrait, qui rappelle la condition difficile des enfants trouvés. Ses recherches l'ont également conduite sur la trace de la manifestation de « 80 jeunes réfractaires » à Lasalle en 1944.

Enfin, toujours à Lasalle, les efforts des municipalités successives en faveur de l'enseignement méritaient qu'on s'intéresse à la naissance de ces écoles. Mais parce qu'on ne peut en rester à cette « toute petite pierre apportée à la multitude » et comme il faut « que font vive », P. A. Clément nous emmène dans la redécouverte des pousarenques, article qui fera couler assurément… beaucoup d'encre.

Gérard Caillat

Post scriptum : je réitère ici l'appel formulé par André Claveirole dans son compte-rendu de l'assemblée générale pour que les chercheurs nous envoient les thèmes et l'avancée de leurs recherches. Ils seront publiés dans le prochain Lien.

Drames de la liberté de conscience dans une famille cévenole [1]

Jean-Gabriel Pieters

L'histoire des demoiselles Chambon de La Rouvière [1] est une tragédie du milieu du XVIIIe siècle qui touche les filles d'une famille huguenote de Saint-Ambroix, alliée "depuis un temps immémorial" à d'autres huguenots.

Elle concerne deux périodes bien distinctes : leur enfermement au couvent dans les années 1740-1750 et leur mariage dans les années 1760. Ce que la tradition en connaît ordinairement et qui a été publié un peu partout [2] est insuffisant et en partie erroné. Ces exposés sont appuyés sur quelques documents officiels, toujours les mêmes, conservés dans les archives de l'intendance à Montpellier [3], ou bien sur les publications qui en ont fait paraître de courts extraits [4]. Cependant il existe bien d'autres sources, publiques et privées, qui permettent une approche très fidèle, restituant le contexte tout à fait particulier de cette affaire. Nous sommes en mesure de pouvoir exposer ici des éléments nouveaux, grâce à des pièces totalement inédites de nos archives familiales ou issues de nos recherches.

Afin d'éclairer la conduite "fanatique" des filles d'André Chambon, il convient d'abord d'évoquer quelque peu longuement leur oncle Jean, né le 20 septembre 1712 à Saint-Ambroix, frère cadet un peu inquiétant de leur père et esprit froidement mathématique. Son abjuration en 1737 puis son rude comportement ne manquèrent pas d'inquiéter sa famille, à une époque où les religionnaires étaient ouvertement persécutés et leurs filles, enlevées par des militaires, conduites dans les couvents pour y être instruites de force dans la religion du Roi.

Jean Chambon, abbé de Montredon

Dans son jeune âge, en tant que réformé, **Jean Chambon de Montredon** est obligé, avec son frère aîné André, d'avoir un précepteur ecclésiastique dont les propos religieux font impression sur lui, mais, dit-il, *"mes préjugés protestants l'emportèrent"*.

Plus tard, à 14 ans, Jean, qui a le goût des voyages, se rend pendant plus de six mois chez sa grand-mère paternelle et marraine Suzanne Chapelier, originaire d'Uzès [5] et réfugiée à Genève depuis 1718, ayant pour cela quitté mari et enfants [6]. Elle le fait instruire par le réputé mr Plantier [7] dans la religion réformée, cependant *"il prit à la vérité grand soin de m'inculquer ses principes [mais] je sentois bien leur discordance à travers les raisonnements apparens dont il les enveloppoit".*

De retour en France, Jean Chambon étudie les mathématiques à Montpellier puis à Paris *"auprès d'un maître qui est de l'Académie des Sciences"* et il subit ses examens. Hébergé par son oncle, qui est marchand, il lui déclare qu'il préfère se destiner au service des armes plutôt qu'au commerce ; cela se passe en 1733 : il a 21 ans. À Paris, il fait souvent sa cour au duc d'Uzès et, sous son influence, commence à réfléchir au catholicisme mais sans donner suite. Se destinant au service du Roi, dans les mousquetaires gris très précisément, et comme c'est la guerre, il fait la campagne de 1734 en Alsace ; il y tombe malade et, pendant ses violents accès de fièvre, songe à se convertir mais une fois encore sans donner suite. Au cours de la campagne de 1735, il manque cette fois de se noyer, s'en tire *"avec la permission de Dieu"* et prend la ferme résolution *"d'examiner les choses"*, ce qu'il diffère cependant jusqu'en janvier 1737.

Il a presque 25 ans lorsqu'il prend enfin le parti d'aller droit chez l'archevêque de Paris, qui le confie pendant deux mois à l'un de ses grands vicaires : *"il me fit sentir la différence des principes solides de la doctrine de l'Église Romaine, aux spécieux raisonnements sur lesquels [les réformés] établissent leur créance"* ; deux mois supplémentaires, passés entre les mains d'un jésuite qui lui fait lire Bossuet, cimentent sa *"conviction à perpétuité que nulle autre que l'Église Romaine ne pouvoit être celle que Jésus-Christ nous a promise jusqu'à la fin des siècles"*. Jean Chambon abjure ses erreurs le 21 mai 1737, termine sa carrière militaire 18 mois plus tard, prend l'habit ecclésiastique le 1er février 1739 puis reçoit la tonsure le 31 mai : il a 27 ans. L'année suivante (1740) il publie à Paris, anonymement, sa *Lettre d'un militaire protestant qui vient d'embrasser l'État ecclésiastique dans laquelle il rend compte des motifs de sa conversion* et qu'il signe *"l'abbé de M..."* ; précisons que, dans sa narration, qu'il date du premier août 1739, tous les noms sont tronqués [8].

Cependant la carrière ecclésiastique de l'abbé de Montredon semble se terminer là et il finit par retourner à Saint-Ambroix pour gérer ses biens. En 1746 et 1747, il est "commandant pour Sa Majesté des lieux et paroisses de Robiac et de Saint-Victor-de-Malcap" sous les ordres de noble Bernard de Bernard, commandant en Cévennes pour le Roi, personnage mal noté, de douteuse réputation et de triste mémoire chez les protestants.

C'est à cette époque qu'un piège va se refermer sur ses nièces huguenotes. En mars 1748, Montredon s'étant plaint à Paris par placet *"de la rigueur dont son père use envers luy en haine de sa conversion"*, le ministre demande à l'intendant Le Nain de vérifier si le plaignant peut lui être *"aussi utile qu'il l'expose"*...[9]. Et bien qu'il proclamât dans sa *Lettre* sa répugnance pour le mariage, cela ne l'empêche pas de convoler deux fois à Montpellier : la première, le 16 avril 1649, avec Marie Louise Françoise Broquier, laquelle meurt des suites de couches dès le 5 novembre 1750, et la seconde, le 23 janvier 1752, avec Marie Hélaine Filsgerald, fille d'un professeur de l'Université royale de Médecine. Nous quitterons là l'exposé de sa biographie.

Catherine Chambon au Désert

La sœur d'André et de Jean, **Catherine Chambon**, plus jeune que ce dernier d'une année, n'est autre que la femme de Simon Scipion de Vergèze, seigneur d'Aubussargues, qu'elle a épousé le 2 juin 1735. Ce gentilhomme, qui est aveugle, est très estimé dans la province.

Catherine aura l'imprudence d'assister à une "assemblée du Désert", tenue a Fontese dans la garrigue d'Arpaillargues le 22 novembre 1750, et sera gardée à vue chez elle par deux grenadiers ; l'intendant Le Nain usera de trésors de diplomatie pour la tirer de ce mauvais pas et lui accordera, après enquête officielle, *"la grâce de la liberté"* alors qu'on a fait 36 prisonniers [10].

L'éducation des filles

Évoquons maintenant **André Chambon**, seigneur de La Rouvière, frère aîné de Catherine et de Jean de Montredon.

André épouse le 4 mars 1734 Françoise Plantier, fille de David Plantier, notaire et viguier de Saint-Géniès-de-Malgoirès, un homme modéré dont les cousins habitent Saint-Ambroix. Mais Françoise est également la fille de **Jeanne Mathieu**, originaire d'Anduze, une femme de tête qui connaîtra des ennuis en 1746 pour ne pas s'être agenouillée au passage du saint sacrement, tandis que ses deux petites-filles sont elles aussi restées irrévérencieusement debout sur le seuil de sa maison [11].

André Chambon et Françoise Plantier auront cinq enfants : **Jeanne Élisabeth**, née le 14 décembre 1734 ; **Suzanne Françoise**, née le 29 janvier 1736 ; Jean Philippe, né le 5 mars 1737, qui suivra comme seigneur de La Rouvière jusqu'à la Révolution ; **Catherine Émilie**, née le 10 juin 1738 ; et enfin Louis Isaac, né le 14 juin 1739, qui fera souche à Saint-Géniès-de-Malgoirès.

Portrait de Catherine Emilie Chambon (pastel, collection de l'auteur)

Voilà donc nommées les trois filles dont nous avons à parler...

En raison de graves mésententes avec son père, André Chambon décide de quitter Saint-Ambroix : il s'établit à La Rouvière avec son épouse après avoir acquis, en janvier 1738, de dame Anne Leblanc marquise de Rochemore, la seigneurie et le château ; il est donc amené à se déplacer régulièrement pour gérer ses affaires.

En janvier 1746, Françoise Plantier meurt d'une maladie de langueur (ou de phtisie) à l'âge de 33 ans, laissant ses cinq enfants âgés de 6 à 11 ans. Le père doit songer à leur éducation, éducation catholique donc selon la religion du Roi : il envoie ses deux filles aînées au grand couvent des religieuses ursulines de Nîmes et son fils aîné au collège de Theyrargues [12].

Pourtant, dès l'automne de la même année 1747, la fille cadette dépérissant, le père décide de la reprendre chez lui, ainsi que sa sœur aînée.

Très vite, les autorités réagissent : l'évêque d'Uzès Bonaventure Bauyn, le ministre Saint-Florentin et l'intendant Le Nain, dans le dessein de les y faire remettre *"avant qu'elles aient achevé de perdre les bonnes impressions qu'elles y avoient reçu"* étant donné que la demoiselle Plantier, leur aïeule, très obstinée dans sa religion, *"les élève dans l'erreur"* (ajoutons que Jeanne Plantier est la marraine de l'aînée).

Au couvent

Intervient alors un nouveau personnage, **Alexis Prat**, subdélégué de l'intendant à Pont-Saint-Esprit, ami personnel du père d'André Chambon, et qui va jouer double jeu. Le 3 janvier 1748, il écrit à l'intendant pour lui dire qu'il trouve suspects les motifs du père, à savoir que l'aïeule (qui est veuve) a besoin d'assistance vu son âge avancé et que l'une des jeunes filles est attaquée d'érysipèle, ce qu'il propose de vérifier sous couvert de l'amitié. Il l'informe aussi que le père a les moyens de payer les pensions au cas où le Roi ordonne l'enfermement.

Mission accomplie, affirme-t-il le 6 février : les filles paraissent bien se porter, elles ne vont point à l'église, le père n'a aucunement l'intention de s'en séparer.

La machine officielle va donc pouvoir se mettre en marche. L'ordre du Roi est daté du 17 février, expédié par l'intendant à Prat le 26. Le 8 mars, il n'est pas encore exécuté. *"A cause de la rigueur de la saison, il est tombé depuis douze iours plus de six pieds de nege dans ces quantons en différentes fois, et il y en a encore un pied sur la terre"*. L'affaire se fait enfin entre les 22 et 26 mars. Il aura fallu quatre jours et trois cavaliers de la maréchaussée pour effectuer le périple Bagnols - Saint-Ambroix (où se trouve la plus jeune avec son grand-père Jean Chambon) - Saint-Géniès (où l'aînée séjourne dans la maison de sa grand-mère Jeanne Mathieu) - couvent de Nîmes et retour à Bagnols.

Le père écrit alors assez naïvement (?) à l'intendant : *"je pensay de mettre mes deux aînées âgées d'environ douze ans quelques mois au grand couvent de Nismes, pour s'y façonner par la fréquentation des demoiselles quy y sont bien eslevées, & former leurs doits à faire des ouvrages quy leurs servent d'amusement, & non pour s'instruire de la religion catholique romaine ... j'oze assurer vostre grandeur que depuis qu'elles en sont sorties, elles n'ont fait aucune démarche quy aye peu faire conjecturer q' elles sont dans les dispozitions á changer de religion [à preuve certaine] leur répugnance qu'elles treuvent d'antrer dans le couvent ... Je receus il est vraÿ trois lestres de Monsieur Prat subdélégué [mais je creus qu'] il avoit este porté á m'escrire à la solicitation de mon frère de Montredon quy me menaçoit des longt temps d'obtenir une lestre de cachet pour les faire enfermer, mais ce dont je le croiois incapable ..."*. Ignorait-il vraiment que le travail de conversion opéré dans les couvents (et autres maisons du "Refuge") devait conduire "à la soumission intégrale aux lois de l'Église hiérarchique fondée par saint Pierre et consistait d'abord à prêcher l'humilité et à lutter contre l'esprit d'indépendance, lié à l'orgueil, qu'il fallait exclure le doute délibéré, la revendication du droit de libre examen et une soumission conditionnelle" [13] ?

La sortie du couvent

Dans sa réponse, l'intendant compatit, avec sincérité, croyons-nous : *"... J'entre volontiers dans votre scituation, et je souhaiterois qu'il dépendit de moy*

d'adoucir la peine que vous ressentés de leur absence, mais je n'en suis pas le maître, c'est à M. le Comte de St Florentin que vous devez faire vos représentations et à M. l'Evêque d'Uzes".

Pour faire sortir ses filles du couvent, André Chambon va adresser en vain plusieurs suppliques au comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État *"ayant le département des affaires de la Religion"*, puis au duc de Richelieu, commandant en chef pour le Roi dans la province du Languedoc. Il se tourne en dernier ressort vers l'évêque d'Uzès, que Montredon a connu à Paris, et que les époux Montredon fréquentent.

L'évêque promet d'écrire à l'abbé de Saint-Florentin, comme nous l'apprend une lettre missive du 8 juillet 1750. En août, la libération intervient enfin. Officiellement, *"l'obstination ne permettait pas d'espérer qu'on pût les convertir"*.

A la vérité c'est le fruit de l'intrigue d'une femme, connue de Montredon, auprès d'un ami du comte de Saint-Florentin, et éventuellement auprès du comte lui-même *"que je scay ne m a pas perdue d'idée"* se flatte-t-elle. Il s'agit d'une certaine Mme de Puillo, que nous n'avons pu identifier.

Catherine Emilie

Cependant sa lettre du 13 août 1750 nous apprend que, dans le même temps, la plus jeune des filles Chambon a été enfermée au couvent par ordre supérieur : *"monsieur l'evesque n'y auroit-il pas de part en ce dernier cas"* poursuit-elle, en proposant d'intervenir à nouveau afin qu'elle *"perfectione [son] œuvre"*.

Catherine Émilie est alors âgée de douze ans. Qui donc se trouve à l'origine de cette décision ?

En juillet 1750, l'évêque écrivait à l'intendant Le Nain, à propos des filles aînées, âgées d'environ 13 et 12 ans au moment de leur enlèvement : *"on aurait dû ou penser plustost à les faire instruire ou ne pas tenter leur instruction, puisqu'il n'y a que deux ans qu elles sont en couvent et que vous me marquez qu'elles sont déjà dans un âge à ne plus espérer qu'un plus long séjour puisse vaincre leur attachement à l'erreur"* [14].

Sur demande de l'évêque d'Uzès, un ordre du Roi du 3 avril 1753 (exécuté en mai) fait ensuite transférer Catherine Émilie, *"pour plus de sûreté"*, du couvent des ursulines d'Aramon à celui du Pont-Saint-Esprit, dont madame de Prat est supérieure. Saint-Florentin prétend qu'*"elle a des relations dangereuses avec sa famille"*.

Voilà probablement la réponse aux interrogations précédentes : à défaut de pouvoir instruire Catherine Émilie, on l'éloigne au moins des influences pernicieuses. Le transfert au Pont-Saint-Esprit ne constitue qu'une nouvelle manifestation de cette volonté.

La démence

En juillet, il est question de signes de démence chez la pensionnaire, mais on ignore encore si celle-ci est feinte ou réelle. L'affaire remue en tout cas les autorités.

Le 3 décembre suivant, l'évêque Bauyn écrit à l'intendant que la demoiselle Chambon donne des marques d'extravagance. *"Il est dangereux de la laisser avec les autres pentionnaires, on l'a mise dans une chambre séparée, où l'on ne peut lui donner de feu par la crainte que l'on a qu'elle ne mette le feu à la maison ... elle maltraitte celles qui lui rendent service ... elle veut se jetter par la fenêtre, elle déchire ses habits"*. Il signale avoir écrit "il y a huit jours" au comte de Saint-Florentin pour demander la révocation de la lettre de cachet. Il demande à Le Nain *"s'il ne pourrait pas prendre sur lui en interprétant les intentions du ministre"* et, en attendant ses ordres, renvoyer la demoiselle à son père en tirant de lui une soumission de la représenter quand il en sera requis.

On a l'impression que la situation échappe à l'évêque. Conscient de la portée de ses actes, il essaie cette fois de se rattraper. Le 8 décembre 1753, Saint-Florentin écrit à l'intendant Saint-Priest que si l'évêque d'Uzès a demandé la libération, lui [ministre] craint que cela pourrait servir d'exemple à d'autres pour recouvrer leur liberté, et qu'il faudrait placer et réduire Catherine Émilie "dans quelque maison convenable et forte".

Le 19, l'évêque, embarrassé, écrit à l'intendant : *"La vue de la maison paternelle peut la tranquilliser et lui remettre l'esprit. Si tout cela n'était qu'un jeu, on s'en apercevra bien et Mr de Saint-Florentin sera toujours en état de la punir... Son état n'est presque plus douteux à presant ... il faut deux personnes pour la contenir, et même des hommes pour l'attacher ; on l'a fait saigner du pied"* ; il est contre la maison de force qui *"risquerait de la rendre folle pour toute la vie"* et insiste pour la libération. L'évêque d'Uzès abat ainsi sa dernière carte : les décisions qu'il a pu prendre l'ayant mené à l'impasse, il joue donc le retour à la case départ...

Le 26, l'intendant informe Saint-Florentin qu'il a écrit à l'évêque et à son subdélégué. Ces derniers lui ont répondu que *"la demoiselle ... est dans une démence réelle Et qu il n' est pas possible, en la sortant des Ursulines du St Esprit de la mettre ailleurs que chez ses parents".*

Le décès de Catherine Emilie

Le 31, Saint-Florentin présuppose la feinte mais, suite aux lettres de l'évêque d'Uzès, envoie à l'intendant l'ordre du Roi pour la mise en liberté. Cependant il demande une vérification préalable [15]. Nous lisons dans les archives de l'intendance de Montpellier que l'ordre du Roi est reçu par la supérieure du couvent le 13 janvier 1754, exécuté avant le 18 et que la demoiselle est rendue à sa famille.

Affirmations étranges si l'on envisage la suite des événements qui, pour le moment, nous reste en partie inconnue. Une décision contradictoire fut-elle prise à Versailles ? voulut-on croire finalement à une feinte ? Pourtant les trois jeunes filles pouvaient bien avoir hérité de la fragilité de leur mère, trop précocement disparue, tout comme leurs oncle et tante maternels.

En 1753 par exemple, le père écrit (probablement au duc de Richelieu), à propos de Catherine Émilie, qu'elle est *"d'une constitution faible, n'ayant qu'une santé chancelante ; elle ne saurait résister à la gene où on la tient [16]. En vain ai-je mandé de mes parens & de mes amis pour la voir, on le leur a refusé & ce ne peut être pour elle & pour moi qu' un surcroît d'affliction"*.

Le mystère subsiste donc car, aux Archives nationales, le registre des Dépêches du Secrétariat du Roi de 1754 paraît muet sur son sort (du moins à l'examen de la table, peut-être incomplète). Toutefois nous savons qu'à partir d'une date indéterminée Catherine Émilie se trouvera au couvent d'Aix-en-Provence. Ainsi aura-t-elle changé de province et de diocèse, désormais hors de portée de l'évêque d'Uzès et de l'intendant de Languedoc...

Des documents de janvier 1764 précisent qu'elle *"est actuellement détenue dans le couvent d'Aix"* et *"dans l'impossibilité de tester"*. Elle y décédera en septembre 1777, âgée par conséquent de 39 ans. Un mémoire daté de 1782, conservé dans nos archives familiales, confirme qu'*"elle tomba en démence"*.

[1] La Rouvière : village de la Gardonnenque faisant, à l'époque, partie du diocèse d'Uzès ; il comptait environ 70 feux.

[2] Par exemple : Pasteur Boris Decorvet , *La lumière qui ne s'éteint pas*, Musée du Désert 1939, *pp. 66-67* ; Patrick Cabanel et coll., *Itinéraires protestants en Languedoc* t. II, Presses du Languedoc, Montpellier 2000, *pp. 138-139*...

[3] AD 34, C 402 (Arrestation des filles d'André Chambon, en 1747-1748), C 404 (Lettre concernant la santé de Catherine Émilie Chambon, en 1753) et C 448 (Suicide de Jeanne Élisabeth Chambon, en 1761) ; nous en extrairons de nombreuses citations, non référencées parce que leur date suffit à les rapporter à l'un de ces trois dossiers.

[4] Eugène et Émile Haag, *La France protestante* tome I, Paris 1881, *col. 1023-1024* ; Jules Bonnet, *Souvenirs de l'Église réformée de La Calmette*, BSHPF tome XXXIII, 1884 puis brochure, *pp. 62-63*, Paris 1884.

[5] Sœur de Jean Chapelier d'Uzès, marchand drapier en compagnie, devenu coseigneur puis maire perpétuel de Montaren. Il fera faillite en 1709, manquant précipiter dans sa chute son beau-frère André Chambon à qui il devait près de 34 000 £ (sur un passif de 48 000). Pour éviter les prises de corps, il se réfugiera en Suisse où il mourra en 1725. C'est cette créance qui, en 1758, permettra aux Vergèze d'Aubussargues l'acquisition de la coseigneurie de Montaren.

[6] Nos archives parlent d'elle en 1729 comme d'*"une épouse éloignée qu'il faloit entretenir" ou encore : "La sortie de la demoiselle de Chapelier hors du roiaume l on ne peut pas savoir presizement ce qu'elle coûte a son feu mary mais il est bien sûr que ce qu'elle a emporté [: 8 000 £] ou luy a esté envoyé est encore plus considérable que l'on ne pance"; on lit aussi en 1732 : "dans cette sortie elle emporta plus du bien qu'elle n'avoit heu de doct et beaucoupt au delà et l'on en peut juger par les amublemans qu elle fit en arivant a Genève qui sont très considérables" ...*

[7] Jacques Plantier d'Alais, reçu bourgeois à Genève en 1723, est l'auteur de divers ouvrages dont on trouvera la liste dans la notice que lui consacrent MM. Haag dans la *France protestante (Tome VIII du Reprint suisse de 1985 , p. 261)*.

[8] Nous avons pris copie des 31 pages à la Bibliothèque nationale de France ; Barlier en identifia l'auteur. L'ouvrage fut publié à Paris chez Delusseux, rue et Porte Saint Jacques (D 58733 et D 41727) ainsi que chez N. Lottin (D-5086).

[9] Registre des Dépêches se rapportant aux provinces dépendant du Secrétariat d'État de la Religion Prétendue Réformée pour l'année 1748, *p. 48* (AN, O 1 444, *ex* E 3509).

[10] AD 34, C 229 ; cinq hommes furent condamnés aux galères et deux femmes enfermées à la Tour de Constance.

[11] AD 34, C 222 ; *"âgée de 70 ans ... n'assiste pas aux assemblées... Elle a refusé du bois au curé, qui est violent"*.

[12] De 1728 à 1781, les pères Joséphistes de Lyon, protégés par les princes de Conti, tinrent collège au château de Theyrargues ; ce collège compta jusqu'à 80 pensionnaires et de nombreux externes car il avait bonne réputation.

[13] *Dictionnaire de spiritualité*, Beauchêne, Paris, 1937.

[14] Registre des Dépêches du Secrétariat du Roi de 1750 (AN , O 1 446, *ex* E 3511), *p. 178* (non signalé dans la table).

[15] Registre des Dépêches du Secrétariat du Roi de 1753 (AN, O 1 449), *pp. 76, 273 et 299* .

[16] Cette "gene" qui revient plusieurs fois sous sa plume mérite, en passant, d'être précisée : la "gêne" était autrefois une peine privative de liberté et on appelait les prisons "maisons de gêne" ; elle renvoie aux notions de trop à l'étroit, de contrainte fâcheuse, d'état pénible.

Les listes d'absents, «phanatiques», camisards du diocèse d'Uzès en 1703 [2]

Pierre-Henri Rolland

Estat des h[abit]ants de la paroisse de Fons sur Lussan de ceux qui sont absans
Premie[remen}t Jean Jausaud fils d'autre Jean est absent depuis deux mois et demy
Mathieu Revergat fils a feut André absent depuis deux mois et demy
Simon Jausaud fils de Jean absent depuis un mois et demy
Pierre Prouvin fils de Pierre absent depuis un mois et demy
Jean Bary fils d'autre Jean absent depuis un mois et demy

Nous Jean Gueydan lieutenant de juge dudit Fons certifie le présent estat estre véritable, à Uzès ce 10ème mars mil sept cens trois
Gueidan lieutenant

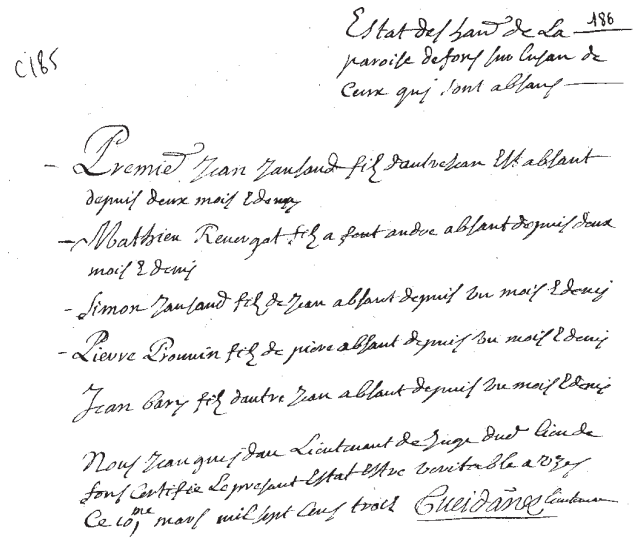

Archives départementales de l'Hérault C185 (folio 186).

Fons sur Lussan

Jean Barri tailleur
Jean Provin
Francois Revergat
Jean et Simon Jaussaud
Pierre Bernard Jeune et son fils Gabriel
Gaspard Verdier
Jacques Abeilhe

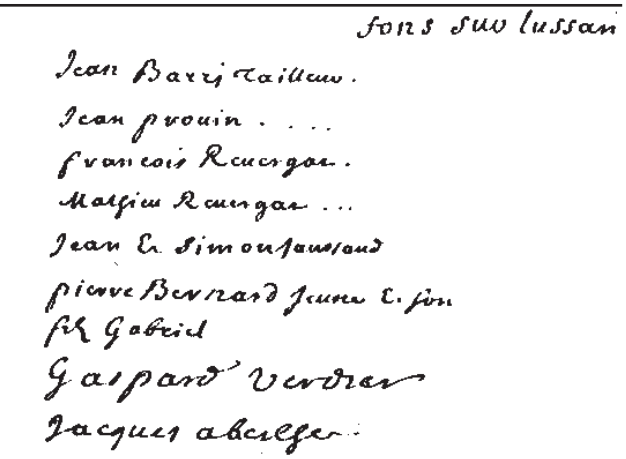

Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et documents vol. 1640, folio 136.

Seyne
Le fils de Souchon

La Bruguière
Pierre Camproux

Verfueil
Louis Disier
Louis Coste

Mandement d'Aygaliers
Jacques Daire
Les deux fils de Galdin
Pierre Galdin dit le Comarade
François Bourdic

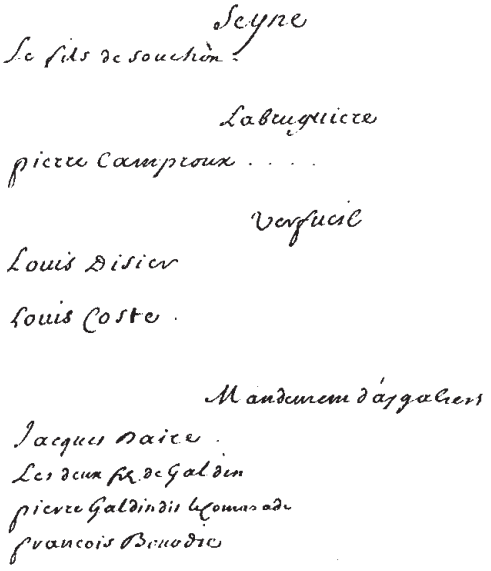

Archives des Affaires Etrangères, Mémoires et documents vol. 1640, folio 137

Faussargues Mand. d'Aigaliers
Jacques Ducamp

Barron et Fonscouverte
Le cadet de Mejan rentier de
Madame de Ribaute

La Baume
Antoine Brunel vieux
Jacques Brunel son nefveu
Brunel menuisier

Belvezet
Jean Ferrier tissier dit Le Cadet
Daniel Granier
Jacques Dayre
Pierre Ferrier dit Carabin
Jacques Sabourin

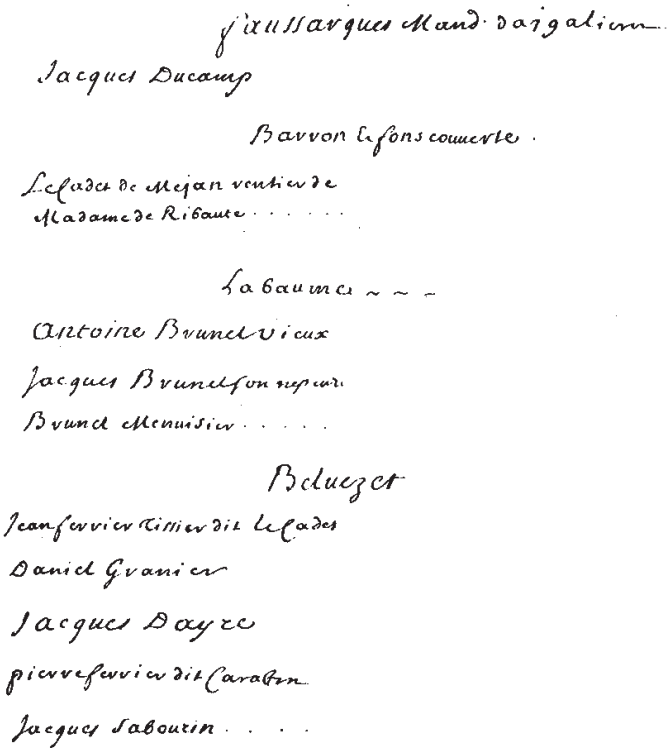

Aurilhac hameau de Fontarèches
Le nommé Ribaud

Colorgues
Roure garde terre
Le Pourquier
Pierre et Jacques Laurenes

Valence
Henri Rouviere Tissier de serge
Simon Rouviere jeune des Plans
Valet de Portal Garrigues jeune homme

Stes Oulhes
Graniers
Les frères Daires

Aureilhac
Lafont fils
Poncet fils
Poncete mère et fille
Le fils de Langlade

Le château de St-Cézaire-de-Gauzignan

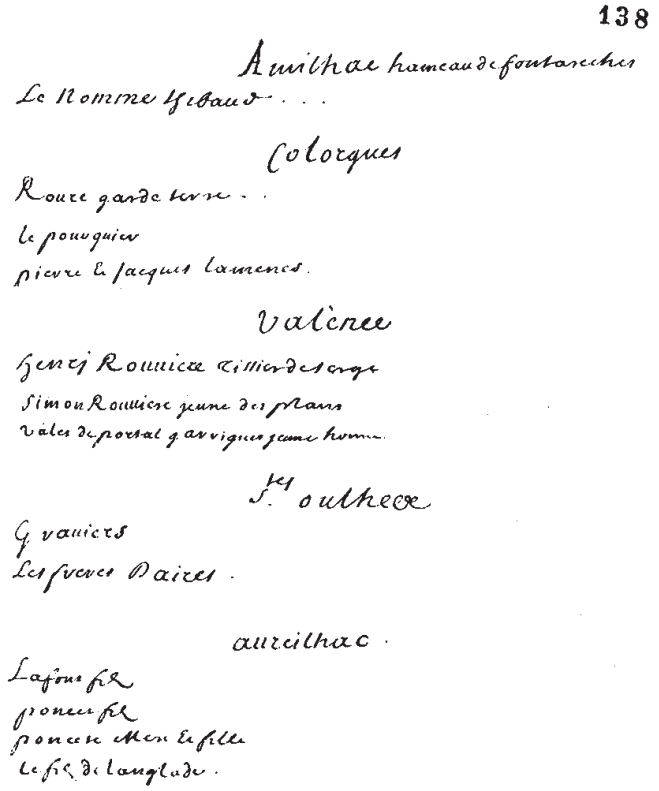

St Maurice de Cazevielhe

Louis Tuech nepveu de M. du Cambous
Adan Fournier et son fils
Jean Guillaume et son fils Barthelemi
Jean Alegre tissier et son frère cadet marié
a Aubussargues et sa femme
Estienne Troulhat
Antoine Alegre
Jean Simon et son fils ainé
Antoine et Guillaume Taradel frères
Nebre apellé Capias ou Cariasse
Jacques des Cambis
Jean Teiserdes pere et fils
Jean de la Leque et ses garçons rentier du
mas de Tavernac
Le cadet de Francois Mourg[ues?] du mas
de la Rouquete
Pierre dit Luzac et toute sa famille
Les deux fils de Courtesse veuve
Pierre Rouquette
Rouquette rentier de Ste Croix de M. de Castelnaud
Le nommé Bastide cardeur de laine
Le nommé Simounet

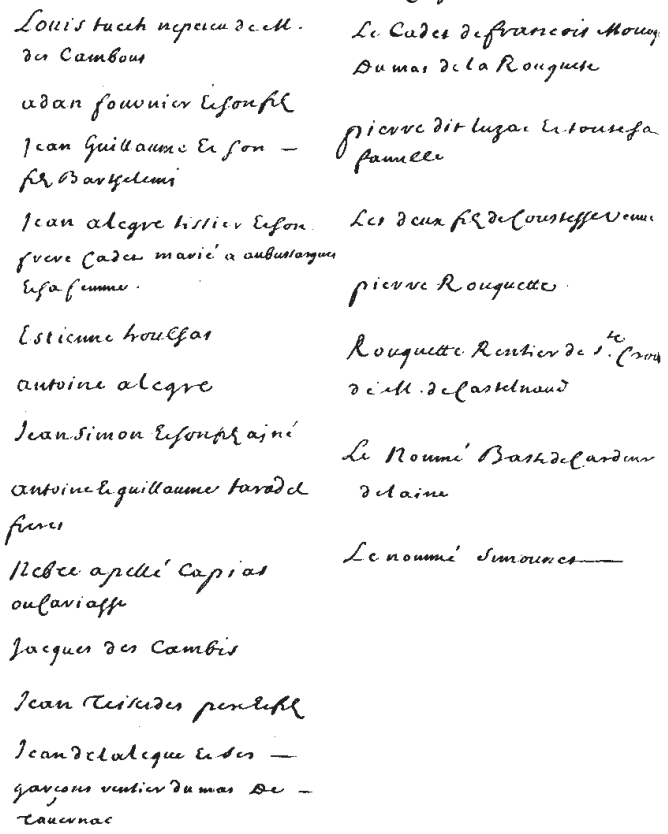

St Chapte
Pierre Dumas Macabée
Pierre Pourtal rentier de M. de St Chaptes
Brianson originaire de Brignon rentier
du sr Bouschet
Jacques le Negre munier son fils ainé et son cadet
Pierre Rouviere peigneur de chanvre
Louis Fage de St Dezery rentier de M. de Piémarcet
Le fils du Marquis
Antoine Pelissier
L'ainé de Dumas cardeur
Antoine Pastre valet de la métérie du Luc
L'ainé de Deleuze rentier du mas du Luc et ses deux
frères
Le fils et la fille de Barron travailleur

Aubussargues
Les deux fils de Pierre Bonet
Guiraud fils de la femme d'André
Lacroix
Reimond dit Pierre de Brouzet
Pierre Lafont
Pierre Bruguier

St Dezery
Jean Rouviere avec son frère ainé et son cadet
Paul Bonnet

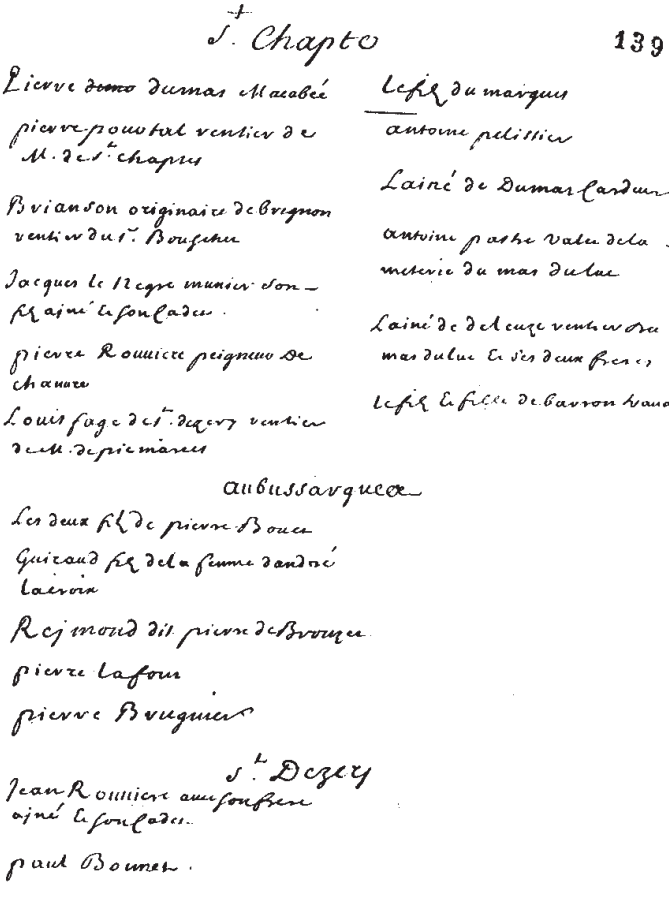

Garrigues
Les trois fils de Jonquet maréchal
Esperandieu fils

Arpailhargues
Jean Surian
Jacques Blancher

Serviers
Antoine Deville
Le cadet de Richard
Le cadet de Pierre Lafont hoste
Le fils de Jacques Daires
Le nommé Gardies

Dions
Le fils ainé de Rimbert et André son cadet
Jacques Mazel cardeur de laine

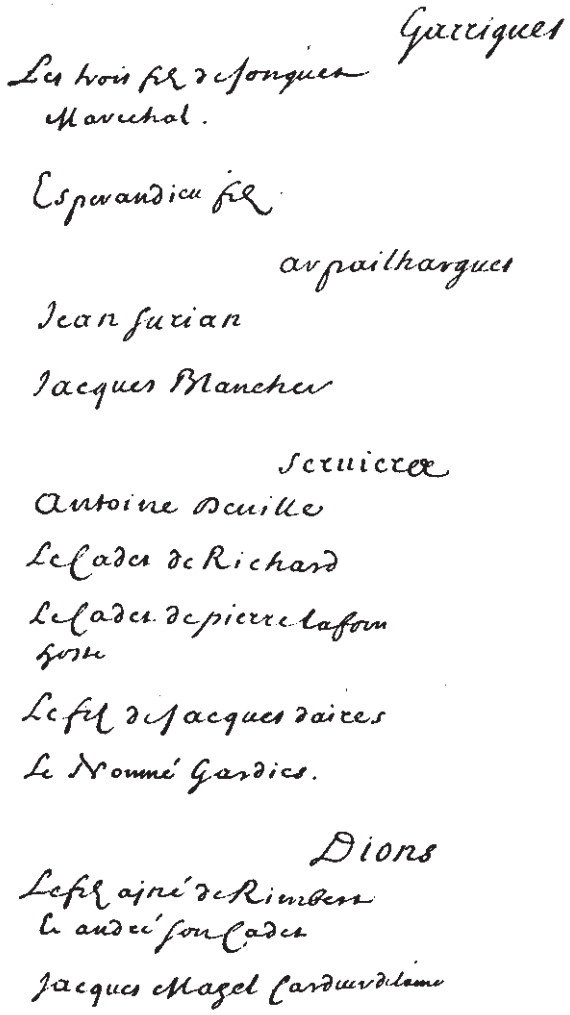

St Cezaire de Gausignan
Les deux fils de Jalabert travailleur de terre
Bouret travailleur et ses deux garçons
L'ainé de Richard tisserand de laine
Jacques Mourgues du mas Rouquete de
St Maurice rentier de madame de Brignon

St Jean de Seirargues
Pierre Rouquete
Adan Fournier et son fils

Brignon
L'ainé de Campagnac
Comte le cadet cordonier
L'ainé de Gazagne sergent
Les deux fils de Bernisse faisseurs de tuilles
Le fils de Malachane cordonier
Bougarel de Chateauvieu rentier du
sr Barre N[otai]re
Duplan originaire d'Euzet valet du rentier de
M. des Chases
Rouquete de la Calmette jeune homme
Les deux nepveux du maréchal de St Maurice

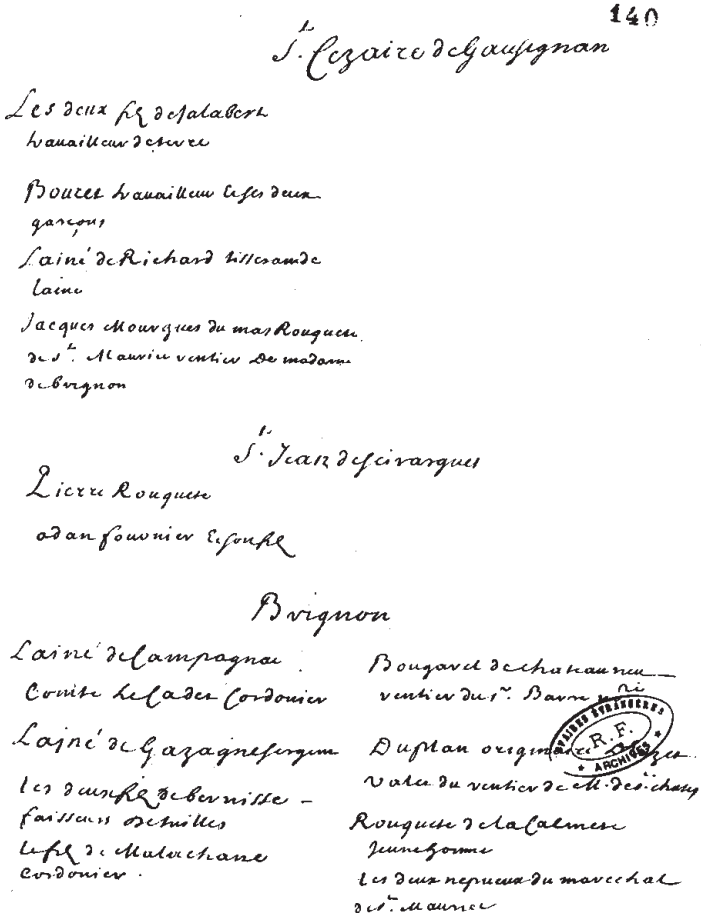

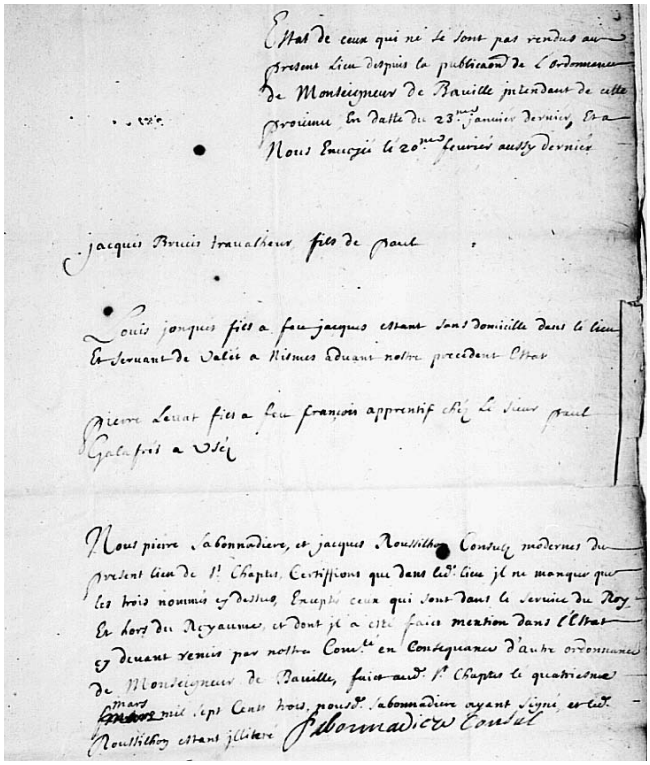

Estat de ceux qui ne se sont pas rendus au présent lieu depuis la publication de l'ordonnance de Monseigneur de Baville intendant de cette province en datte du 23e janvier dernier, et à nous envoyée le 20e fevrier aussy dernier

Jacques Brueis travalheur fils de Paul
Louis Jonquet fils à feu Jacques estant sans domicile dans le lieu et servant de valet à Nismes advant notre precedent estat
Pierre Levat fils à feu François apprentif chez le sieur Paul Galafrès à Usès

Nous Pierre Sabonnadière et Jacques Roussilhon consuls modernes du présent lieu de St Chaptes certifions que dans led. lieu il ne manque que les trois nommés cy dessus, excepté ceux qui sont dans le service du Roy et hors du Royaume et dont il a esté fait mention dans l'estat cy devant remis par notre Com[munau]té en conséquence d'autre ordonnance de Monseigneur de Basville faict aud. St Chaptes le quatrième mars mil sept cens trois, nousdit Sabonnardière ayant signé et led. Roussilhon estant illitéré.

Prochain article : "Estat des personnes les plus infectées du phanatisme dans les paroisses du doyenné de Sauzet"

A Malons et Elze, les enfants de l'assistance : une source de revenus et de population supplémentaire

Marie-Lucy Dumas

L'assistance aux enfants trouvés ou abandonnés par leurs parents, en ville, date du XVIIe siècle. Les dépôts d'enfants se faisaient à toute heure du jour ou de la nuit, soit devant la porte des églises soit devant l'Hospice. On lit dans le registre de l'hôpital d'Alais en 1789 : « *le bureau a reçu et délibéré verbalement de recevoir le trente et un mai dernier, un petit garçon qui avoit été exposé au devant de la porte de cet hôpital à l'heure de minuit, lequel fut baptisé le même jour sur notre paroisse où il reçut le nom d'Antoine Marcellin, a été depuis placé chez la nommée Montaille nourrice, hameau de la Ribeyrette, paroisse de Chamborigaud, en conséquence d'un billet donné par Mrs Dhombres et Blanc procureurs fiscaux de cette ville lequel billet a été placé dans la liette* [31] *rouge* » [32]. Ce sont la directrice de l'Hospice et un officier d'état civil qui donnent un prénom, uniquement au XVIIIe siècle, puis un nom - en général un deuxième prénom - aux enfants exposés. Les enfants portent un bracelet (un cordon avec un plomb) sur lequel sont inscrits leur nom et leur numéro.

En gros, on compte une dizaine d'enfants trouvés par an, pour cet hôpital d'Alès, auxquels s'ajoutent les enfants abandonnés, mais reconnus par l'un ou l'autre parent. Ceux là portent un nom de famille.

L'enfant trouvé, un nourrisson, est placé en nourrice jusqu'à l'âge de 5 ans achevé, si c'est un « bâtard » ou de deux ans, si c'est un enfant légitime. Le bâtard est gardé à l'hôpital général où il apprend un métier, puis il est placé chez un patron, comme domestique. Au cours du XIXe siècle, c'est à 12 ans que l'enfant est redescendu des Cévennes avec un petit pécule pour trouver un travail en ville, s'il ne s'est pas placé à la campagne. Les registres de l'hôpital d'Alais citent en 1808, Jeanne Adelaïde, 18 ans, « *envoyée comme élève sage-femme à l'hospice de la maternité de Paris, enfant naturel élevée dans la maison* ».

Avec la Révolution, l'enfant trouvé devient « enfant de la patrie ». En l'An 8, il est pris en charge par le gouvernement, puis par le département qui donne de l'argent à l'hospice. Un membre de la commission de gestion de l'hôpital d'Alais s'adresse ainsi au Préfet, le 7 fructidor an 8 « *Enfans de la patrie, être intéressants que des parens barbares ont repoussé de leur sein, si malheureusement jusqu'à ce jour le nom que vous portez n'a été qu'un titre méconnu, si votre mère adoptive a pu un instant vous oublié, rassurez vous vous venez de trouver un protecteur : il plaidera votre cause auprès du gouvernement et vous recevrez les secours que la nature et l'humanité réclament* » [33].

Le retrait des enfants ayant un ou deux parents devient gratuit et la possibilité de reconnaissance a posteriori, est accordée aux parents. Cela aurait du induire une diminution des placements dans les Cévennes. Or le nombre des enfants placés s'accroît avec le développement des mines et l'accroissement de la population ouvrière. Le nombre de familles demandeuses s'accroît aussi plus vite que le nombre d'enfants placés dans les Cévennes.

Dans les registres, le nombre des enfants avec un nom de famille devient de plus en plus important. Il s'agit d'enfants reconnus, mais abandonnés par leur mère ou leur famille. En 1881, les enfants d'une même famille sont placés chez les mêmes nourriciers, ou bien dans le même hameau.

Le voyage vers les Cévennes

Il est devenu courant au XVIIème puis au XVIIIe siècle d'envoyer les enfants trouvés de plus en plus loin, à cause du manque de nourrices dans les communes proches des villes et de la volonté de faire partir des « enfants du péché », le plus loin possible. Les Cévennes, à 80, 100 km de Montpellier, sont une région, au XVIIIe siècle où abondent les femmes en couches et où la pauvreté les incite au métier de nourrice. Recrutées par une messagère ou par le bouche à oreille, les nourrices potentielles sont plus nombreuses que le nombre d'enfants à placer. L'hôpital de Montpellier a une prédilection pour les paroisses de Ponteils, Malons, St André Capcèze et Aujac.

Le mémoire universitaire de Laurence Simon-Donnadieu [34] éclaire tout particulièrement le dur parcours de ces enfants de l'hôpital de Montpellier aux Cévennes.

Une messagère vient chercher plusieurs enfants pour « les faire monter ». Par exemple, Françoise Bouchet, veuve de Louvel, paroisse de Ponteils, transporte 195 enfants de 1741 à 1753. Elle reçoit un salaire de 4 livres par enfant transporté. Elle porte aussi le salaire de la nourrice ainsi que « les hardes » du nourrisson. Ce n'était pas un métier bien considéré, il obligeait la femme à voyager, ce sont donc souvent des veuves, en contact avec des muletiers. La veuve Louvel est en rapport avec l'aubergiste Chanel de Ponteils, qui malgré les interdictions, lui fait faire de petits transports de marchandises dans les couffins destinés aux enfants.

De 1695 à 1792, ces messagères (de la paroisse de Ponteils, Malbosc, Aujac ou St André Capcèze) ont transporté 4 266 nourrissons aux Cévennes, en venant, tous les 15 jours à un mois à l'hospice chercher ces enfants. Ils partaient donc âgés de 1 jour à 4 semaines, accompagnés d'une nourrice pour le voyage. Le règlement pour les messagères de l'hôpital général de Montpellier de 1782 [35] précise les conditions du transport : « *elles auront deux grands paniers d'osier en forme de berceau, où deux enfants puissent être placés à leur aise dans chacun desdits paniers, l'un dans un sens opposé à l'autre… un matelas de paille et deux coussins ou carreaux de couti garni en plume… quatre petites couvertures en piqué… elles auront soin en hiver de placer une grande couverture de laine fixée par les quatre bouts… de telle sorte qu'elle soit tendue et ne puisse incommoder les enfants… sur laquelle couverture il sera posé une toile cirée afin de garantir les enfants de la pluie…elles changeront les langes des enfants trois fois par jour et laveront les langes…elles ne doivent pas transporter aucune espèce de marchandise..* ». Le mulet ou l'âne est ainsi bâté, la messagère et la nourrice font le chemin à pied. Il lui faut donc 4 à 10 jours pour arriver à sa plus lointaine destination. Si un ou plusieurs enfants meurent en route, la messagère doit le déposer à la paroisse traversée, le faire enregistrer et ramener ses hardes et son numéro. Plus le trajet est long, plus l'enfant risque de mourir en route. Quelque fois, souvent, la messagère ramène un cadavre à la nourrice qui ne déclare la mort que plus tard, pour toucher le premier salaire. On ne sait donc pas combien d'enfants mouraient en chemin, mais « *près d'un enfant sur cinq s'éteint soit à l'Hôpital soit au cours du voyage* » [36].

Le 28 juillet 1869, voici l'ordre de mission de la messagère délivré par le cabinet de l'inspecteur Etablissement de bienfaisance, préfecture du Gard :

« 6 placements à faire vendredi 30 juillet.
1er 8880 chez Colomb Augustin au Frontal
2è 8879 chez Justin Salles au Frontal
3è 8881 chez Angélique Dayre vve Brignet à La Boissière,
4è 8878 chez Masméjean Antoine à la Boissière
5è 8755 chez Laganier Antoine à la Boissière
6è 541 chez Brunel André à Malons
Tous villages de la commune de Malons
En passant à Alais la messagère prendra à la gare l'enfant Libre qui doit être placé chez André Brunel à Malons. La messagère reconduira à Nismes 1er Marie Léger n° 8393 et Fronord Stanislas qui devront se trouver à la gare de Génolhac ». [37]

Les nourrices

Un règlement de l'hôpital de Montpellier [38] précise les devoirs des nourrices. Pour être nourrice, il faut un certificat du curé du lieu qui « *assurera sa bonne conduite, probité, santé ainsi que celle de son mari et qu'elle n'allaite aucun enfant* ». C'est le curé qui est le référent de l'hôpital ; il doit veiller à ce que les nourrice n'échangent pas les enfants, que le cordon et le plomb ne soient pas coupés, que la nourrice ramène les hardes de l'enfant décédé etc. Après 1808, c'est au tour des Maires de tenir ce rôle.

Le Maire de Malons, en 1836, décrit au Préfet comment il choisit les familles d'accueil.

« J'ai irrévocablement rejeté toutes celles venant de gens auxquels je n'ai pas reconnu les garanties suffisantes, soit sous le rapport de la moralité, soit sous le rapport du moyen d'existence pour soigner et élever convenablement ces enfants…d'un autre coté si on les confiait à des familles indigentes qui reçoivent des secours du bureau de bienfaisance, les enfants seraient exposés à partager les souffrances les privations et en définitive les ressources locales destinées aux pauvres du pays serviraient à nourrir les enfants de l'hospice… surtout que l'on trouve des chefs de famille vertueux de bons propriétaires jouissant d'une certaine aisance qui consentent à élever cet être faible et intéressant… ».

En 1782, les nourrices sont payées « *4 livres par mois pendant les 6 premiers mois, 4 livres 5 sols par mois pour les six mois suivants, 4 livres dix sols par mois pour la seconde année et 4 livres par mois pour les années suivantes jusqu'à la descente de l'enfant* ».

En 1815, le nombre de nourrices employées par l'hospice d'Alais varie de 25 à 107, selon les trimestres, elles sont payées au mois et reçoivent 10 francs pour les enfants de 0 à 1 an, 8 francs pour ceux de 1 à 2 ans, 6 francs de 2 à 10 ans. Une femme peut avoir deux enfants en garde, un au sein, un autre sevré. Ainsi, une femme qui allaite un enfant, gagne autant d'argent qu'un domestique agricole, tout en restant chez elle à s'occuper de sa famille.

En 1912, les tarifs sont plus complexes : de un jour à un an élevé au sein : 45 F. par mois, au biberon : 36 F ; de 1 an à 2 ans : 30 F ; de 2 à 4 ans : 24 F ; de 4 ans à 13 ans : 18 F. S'y ajoutent diverses primes : celle du « certificat d'études », la « prime de survie » de 4 F par mois lorsque l'enfant atteint son 15ème mois, la prime des 10 ans de temps de garde : 50 F.

Quelques fraudes

Laurence Simon-Donnadieu rapporte les fraudes organisées au XVIIIe par l'aubergiste de Ponteils, Chanel, avec la complicité de la messagère. Celle-ci ne déclare pas les décès d'enfants durant le voyage. Elle fait confectionner par Chanel des faux papiers déclarant l'enfant donné à une nourrice ; cet enfant est déclaré mort quelques trimestres plus tard, le temps que les deux complices puissent encaisser l'argent destiné à la nourrice et que rapporte la messagère à chaque voyage. Leur trafic porte sur environ 400 enfants ! Elle ne dit pas comment se règle judiciairement l'affaire.

En mai 1836, le Maire de la commune de Malons [39] envoie au Préfet « *mon travail relatif au placement des enfants trouvés des hospices de Nismes et d'Alais placés en nourrice dans ma commune* ». Outre les documents administratifs, il raconte quelques exemples de fraude.

Comment un couple a fait passer un de ses enfants légitimes pour un enfant trouvé dans le but de le faire élever par l'hospice ?

« *Les deux enfants légitimes admis à l'hospice d'Alais dont l'un est porté sur les registres sous les noms de Félix Victor n° 824 et l'autre sous les noms de NicolasFrançois n° 969 appartiennent au même père et à la même mère Castanier Jean et Marie Savansier (?) demeurant à Bedousses commune d'Aujac. Ce couple est dans un état d'indigence absolue ; l'époux ancien ouvrier aux mines a perdu totalement la vue par suite d'un accident qui le frappa dans l'exercice de son état ; ainsi réduit à l'impuissance de se livrer à un travail qui fournissait à ses besoins et à ceux de sa famille il fut adressé à l'un des MM administrateurs de l'hôpital d'Alais qui touché de sa position de concert avec Mme la Supérieure admit le 27 février 1832 dans cet établissement un enfant de Castanier qui fut désigné dans le registre sous les noms de Félix Victor n° 824. Plus tard, et le 3 mai 1834, la femme Castanier accouche d'un autre enfant et cette fois, craignant d'être importun et d'être refusé, néanmoins sous le coup de la même misère, il le fit exposer secrètement autour de l'hospice sur les registre duquel il est inscrit sous les noms de Nicolas François n° 969. Tel est le résultat de la déclaration que sont venus me faire les époux Castanier. Cédant aux sentiments de la tendresse paternelle, ils ont reconnus leurs enfants et ne veulent pas s'en séparer mais dans l'état de misère complète où ils se trouvent ils sollicitent de l'hospice les secours qu'ils en recevaient. L'époux Castanier malgré son infirmité pourrait veiller sur ses enfants et être un gardien, sa femme irait chercher de porte en porte de quoi travailler pour gagner sa propre vie et celle de son mari.* »

Le maire signale un autre type de fraude : la substitution d'enfant. L'enfant Martin Ulysse n° 3301 et nourri par Marie Bouschet femme de Joachim Castanier. « *Ses gardiens sont venus le reconnaître comme enfant légitime… Castanier m'a naïvement avoué que l'entremetteur qui dirigeait ses desseins prit à son nom un enfant chez la messagère qu'il le reporta tout de suite autour de l'hospice et qu'ainsi sans exposer son propre enfant il était parvenu à s'en faire payer les mois de nourrice* » au nom de l'enfant re-exposé ! « *Lors des inspections Castanier avait soin de présenter un enfant à peu près du même âge que celui qu'il avait pris chez le messagère* ». Il avait ôté le collier avec le plomb à l'enfant re-exposé pour le passer au sien.

Le maire est révolté, non pas tant pour les sous extorqués frauduleusement à l'administration, mais parce qu'ainsi on a perdu la trace de cet enfant, deux fois exposé. Il propose au Préfet un moyen efficace pour prévenir cela : « *l'apposition d'une marque quelconque sur une partie du corps des enfants après leur exposition… de manière peu apparente de manière à ce qu'elle n'eut aucun caractère flétrissant…* » Il sent bien quand même que cela est infamant ! Aussi il revient sur son idée et propose « *une boucle d'oreille vissée empreinte d'une marque non susceptible d'être contrefaite* », pour finir par dire que cela n'existe quasiment pas dans sa commune.

Les lieux de placement

En 1869, les enfants assistés de l'hospice d 'Alès sont placés ainsi :
Gard : Nîsmes , 2, Alais, 3 ; St Privat des Vieux 1,

Salindres 2, Laval, 2. Communes éloignées : Bessèges 1, Chamborigaud 1, Ponteils 1, Concoules 2, Sénéchas 2, Malons 14.
Ardèche : Ste Marguerité 3, St Etienne 2, La Veyrune 1, Malarce 1.
Lozère : Mende 2, St André Capcèze 1, Cubières 2, St André de Clerguemort 1, Lanuejols 1, Prévenchères 1.

Malons recevait en outre des enfants de hôpital de Nîmes en beaucoup plus grand nombre ainsi que quelques uns de celui d'Uzès.
Entre 1841-45 cela se répartissait ainsi : 7 de l'hospice d'Uzès, 24 de l'hospice d'Alais, 119 de l'hospice de Nismes.

Nombre d'enfants placés dans la commune, au premier janvier de chaque année

Classés par hameaux [40]
Bassoul Serres, Arnals : 1841 à 1849 :40, 17 en 1858, 13 en 1860, 3 en 1865, 8 en 1867, 11 en 1869, 3 en 1873, 6 en 1881
Liquemiaille, Pialouzet : 1841 à 1849 : 1, 7 en 1858, 5 en 1860, 4 en 1867, 4 en 1869, 1 en 1881
Boissière : 22 en 1849-1851, 29 en 1858, 24 en 1860, 19 en 1867, 21 en 1969, 24 en 1874, 12 en 1879, 20 en 1881 et 2 en 1912
La Rouvière, La Rousse Le Faget : 12 en 1849-1951, 6 en 1858, * en 1960, 4 en 1895, 4 en 1867, 3 en 1869, 10 en 1873, 6 en 1879, 10 en 1880, 2 en 1912
Vézolles et Elze : 36 en 1846-1851, 37 en 1858, 16 en 1860, 19 en 1885, 13en 1867, 15 en 1869, 15 en 1873, 13 en 1879, 33 en 1881, 6 en 1912
Pialouzet de G : 14 en 1845-1851, 10 en 1858, 4 en 1860, 5 en 1873, 2 en 1912
Cessenades : 10 en 1845-1851, 14 en 1858, 10 en 1860, 13 en 1867, 10 en 1869, 5 en 1873, ; 6 en 1879, 3 en 1881 et 2 en 1912
Salzet et Pradal : 17 en 1845-1851, 12 en 1858, 10 en 1880, 15 en 1865, 15 en 1867, 15 en 1869, 20 1873, 2 1879, 2 en 1881, 11 en 1912
Bournaves : 2 en 1845-1851, 8 en 1858, 9 en 1860, 14 en 1865, 13 en 1867, 9 en 1869, 6 en 1873, 2 en 1879, 12 en 1881, 5 en 1912
Valouze et Plaisse :14 1845-1851, 11 en 1858, 8 en 1860, 8 en 1865, 8 en 1869, 6 en 1873, 9 en 1879, 5 en 1881, 11 en 1912
Frontal : 18 en 1845-1851, 20 en 1858, 12 en 1860, 15 en 1865, 12 en 1867, 20 en 1869, 22 en 1873, 13 en 1879, 25 en 1881, 8 en 1912
Malons chef lieu : 2 en 1845-1851, 2 en 1860, 1 en 1879 (Mas de l'Ayre), 1 en 1912
Total : 62 en 1826, 188 1845-1851, 171 en 1858, 122 en 1860, 113 en 1865, 94 en 1867, 116 en 1869, 63 en 1879, 120 en 1881, 49 en 1812

La remontée du nombre des enfants en 1881 correspond pour Le Mas de l'Ayre, Elze et Vézolles à l'ouverture de la mine du Mas de l'Ayre et du Mas des Issarts pour la Boissière où trois ou quatre dizaines d'hommes ont travaillé dans ces mines ; pour la Rousse, il s'agit de la construction de la route

Pour chaque hameau, le nombre des enfants placés est révélateur du nombre de couples mariés avec enfants, la chute brutale du nombre des enfants placés donne une indication sur le début de la désertification des hameaux. On peut distinguer deux périodes : les hameaux qui déclinent avant 1865 tels Pialouzet et Liquemiaille, Pialouzet de Ganières, Cessenades, Valouze et la Playsse ; ceux qui déclinent après 1880 tels Le Faget, la Rousse, la Rouvière, Elze, Vézolles, Salzet et Pradal , Bournaves, Le Frontal, La Boissière.

Vie et devenir de ces enfants

De 1841 à 1912, Malons a accueilli 1 154 enfants en nourrice, puis en éducation jusqu'à l'âge de 12 ans. Quelques uns d'entre eux ont laissé leur nom dans la commune : Régis à la Rousse, Arzillier à Bournaves, un petit nombre a été adopté par des Malonais, un autre petit nombre de filles a épousé des natifs de Malons, le plus grand nombre a oublié Malons et ses hameaux. Il faut le dire, la vie de ces enfants a été, en général, très dure, aussi dure matériellement que celle des autres enfants légitimes, mais avec l'affection et les soins en moins, dans la plupart des cas.

On connaît le cas de jeune François, six ans de l'hospice de Nismes, dévoré par le loup, le 28 août 1814, décrit par le curé de Malons au directeur de l'hospice de Nismes [41]. « *Un enfant de votre hospice a été dévoré par le loup le 28 du mois d'août dernier. Cet enfant était âgé d'environ 7 ans et s'appelait François. Il était placé chez Chanel d'Elze. J'ignore son numéro à cause du refus qu'on a fait de votre chargement. Un certain Fabrègues de la commune de Ponteils doit vous l'avoir apporté pour en retirer le montant de la nourriture. Il n'a pas voulu, dit on que vous fussiez instruit de cette mort si étrange parce, disait-il, votre hospice n'oserait plus envoyer dans les Cévennes de ces enfants abandonnés. Pour moi je suis d'avis contraire et je désire qu'on donne la plus grande publicité à des morts si affreuses pour que le gouvernement et les autorités primaires prennent les moyens pour détruire des animaux si affreux pour l'humanité* ».

De 1841 à 1849, sur une cohorte de 188 enfants placés, 52 sont décédés en gardiennage (soit 27.6%), 6 ont changé de communes, 37 ont été remis à leurs parents ou bien « ont fait leur temps ». En 1849, il ne restait donc plus que 93 enfants initialement placés dans les hameaux de Malons.

De 1808 à 1874, 513 enfants de l'assistance sont décédés pendant leur placement. Pour certaines années, ils constituent 30 à 50% des décès en 1817-1819, 1830-1834, avec une période particulièrement dure de 1845 à 1856. Il faut noter toutefois que le contrôle de l'administration se fait de plus en plus

important, au fur et à mesure que diminue le nombre des enfants placés.

En 1893, un échange de lettres entre le maire de Malons et le Service de la protection des enfants du premier âge révèle quelques pratiques douteuses :

- non présentation des enfants lors de la visite de l'inspecteur, accueilli dans une ferme par « *un nourricier violent* »

- l'absence de certificat médical pour des femmes « *dont certaines sont atteintes du mal vénérien et ont ensuite infecté en partie de leur famille* »

- le vol du pécule du jeune par son nourricier « *je vous prie de bien vouloir inviter pour la dernière fois le Sieur Laganier à me transmettre directement en un mandat poste la somme qui revient au jeune Hert* »

- des déplacements d'enfants d'un parent nourricier à un autre : « *je suis bien étonné, Monsieur le maire, que ce pupille ait quitté son lieu de placement sans que j'en ait été avisé* »

- des fugues d'enfant : « *Je vous saurai gré de me faire savoir où est l'enfant par le retour du courrier afin que je puisse le faire ramener à l'hospice par les soins de la gendarmerie s'il est nécessaire. Je suis d'ailleurs bien disposé à prendre à l'avenir les mesures les plus énergiques à l'égard des patrons et des pupilles récalcitrants afin de mettre un terme aux tentative d'insoumission qui semblent se produire plus particulièrement chez vos pupilles de Malons* »

L'enfant arrive dans sa famille nourricière ou chez ses gardiens avec des hardes (XVIIIe siècle), une liette (layette) et tout un trousseau (XIXe et début XXe siècles). Les règlements notent « *il est formellement interdit aux nourriciers d'employer pour leurs propres enfants les vêtures délivrées par l'administration* » [42]. Normalement un médecin, celui de Villefort, est chargé de délivrer un certificat médical à la mère nourricière. Cela ne se fait pas toujours. On demande aux mères de ne pas allaiter un autre enfant, ce dont il est quasiment impossible de s'assurer.

Avant l'école obligatoire, l'enfant placé ne va à l'école que dans quelques rares cas d'adoption. En 1859, sur 45 enfants à l'école de Malons, 15 sont des enfants de l'hospice. En 1883, sur 173 enfants scolarisés à Malons et Elze, 33 sont de l'Hospice.

Le registre des fournitures scolaires donne la liste de 4 enfants placés et scolarisés pour l'année 1895 à l'école de Malons. Il y a sans doute une dizaine d'autres enfants dans les quatre autres écoles de hameaux. Selon les témoignages de Malonais, il y avait dans chaque école des « enfants de l'assistance » en nombre assez important, ce qui permettait de maintenir une école ouverte jusqu'aux années 1940.

En 1916, le livret du pupille précise une prime allouée de 30 F au nourricier, 20 F à l'élève et 20 F à l'instituteur pour chaque certificat d'études obtenu par un pupille.

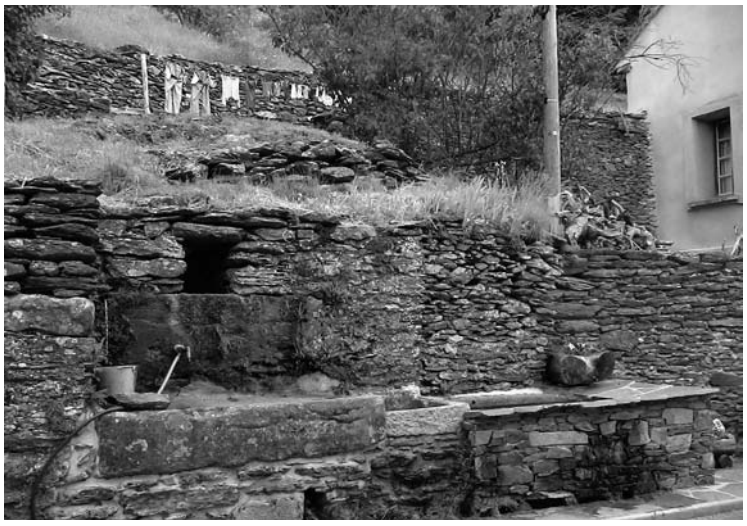

La fontaine de Malons (Cl. G.C)

[31] Layette
[32] Registre des délibérations de l'Hôpital d'Alais, série D29-2, 1789 an 3, Archives municipales d'Alès.
[33] Idem, série D29-3, 1808
[34] Laurence Simon-Donnadieu « L'assistance aux enfants abandonnés à Montpellier au XVIIIe siècle », op. cité
[35] Règlement pour les messagères, 3 mars 1782, Archives départementales de l'Hérault, H.G.I., E 37
[36] Laurence Simon-Donnadieu, p. 94
[37] Archives municipales de Malons
[38] Règlement pour les nourrices des Cévénes qui allaient les enfants de l'hôpital général de Montpellier le 3 mars 1782, idem
[39] En fait c'est l'écriture de Joseph Pierre Cyprien Robert
[40] Archives municipales de Malons
[41] Archives départementales du Gard, F124 ; et in Marcel Méric, op. cité, p 82.
[42] Livret de pupille de 1 jour à 21 ans, service des enfants assistés, archives famille

Extrait de « *Malons et Elze, Gens et terroirs de Haute Cévenne* », par Marie-Lucy Dumas, édition Commune de Malons et Elze, 2005, 418 pages, **en vente par souscription à la Mairie de Malons, 30450 Malons et Elze, au prix de souscription de 20 euros (hors frais d'envoi) et 30 euros en prix de vente public**.

Question 1 : Assemblée religieuse sur La Can de l'Hospitalet en 1841

Olivier Poujol

Les archives de la Société pour l'encouragement de l'Instruction primaire parmi les Protestants de France conservent dans le rapport de 1841-1842 le souvenir d'une assemblée sur la Can : « à la même époque (septembre 1841) une assemblée religieuse avait lieu sur la Can de l'Hospitalet et se composait des fidèles de Barre, du Pompidou et de Vébron ; la collecte à l'issue de ce service nous (= la Société de l'Instruction primaire) était destinée ; et nous avons accepté avec une vive émotion ce don (20 F). En nous adressant cette somme par M. Vincent, son pasteur, l'Eglise de Vébron refusait généreusement un secours que nous avions voté afin de procurer quelques livres de plus à ses écoles ».
Possède-t-on d'autres informations sur cette assemblée qui témoigne de la tenue d'un rassemblement « au Désert », sur La Can, des Eglises des Hautes Cévennes sous la Monarchie de Juillet, longtemps avant les assemblées de plein air bien connues du 27 août 1893 à l'initiative d'Henry Nick, et du 7 août 1898, où « Fête Cévenole » commémora le troisième centenaire de l'Edit de Nantes ?
Cette assemblée de 1841 est-elle un indice d'une fidélité au Désert maintenue au XIXème siècle par les Protestants des Hautes Cévennes ?

Question 2 : Barafort Saint-Sébastien d'Aigrefeuille

Par Danielle Aubin, 11 avenue général Vincent, 30700 UZES

Dans ma famille, on parle des Barafort de la Tour (tour qui aurait été abattue à la Révolution) du hameau du Bres.
J'ai trouvé beaucoup de Barafort, mais pas de Barafort de la Tour.
Quelqu'un pourrait-il m'éclairer ?

Assemblée générale de LCC-Font-Vive

Lasalle – 18 août 2005
André Claveirole

C'est encore une fois dans le Gard, qui compte notre plus grand nombre d'adhérents, que s'est tenue à Lasalle notre assemblée générale annuelle.
Bien que nous n'ayons donné aucun plan de la petite cité cévenole, les participants n'ont apparemment rencontré aucune difficulté de stationnement. Plus difficile fut sans doute de localiser le lieu exact de la réunion. Le local enfin découvert et ouvert (où que l'on soit, on rencontre toujours des problèmes de clefs !), congratulations et plaisir des retrouvailles entre adhérents purent commencer. Mais pas notre assemblée générale, que devait ouvrir le Maire de Lasalle, hélas retenu au dernier moment par des obligations professionnelles.
Aussi, quand le Président P.A. CLÉMENT ouvrit la séance, nous étions déjà en retard sur l'horaire.
Notre nouveau trésorier F. ANCELIN, dans un excellent rapport, présenta les comptes de l'exercice écoulé tout en soulignant les difficultés qu'allait inéluctablement rencontrer notre association par suite de l'augmentation du coût de réalisation de notre revue trimestrielle, qui absorbe 83% de nos recettes.
Il proposa plusieurs solutions qui, soumises à l'assemblée, débouchèrent sur un vaste débat parmi les participants : nombre d'abonnés, points de vente, périodicité, présentation, contenu et pagination du *Lien*, chiffre du tirage… jusqu'au titre même de notre revue, furent mis à plat sur la table et donnèrent lieu à discussion.
Il ressortit de ce large échange de vues que la seule solution pour équilibrer le budget de notre association passait par une augmentation du prix au numéro du *Lien* (7€) et de l'abonnement annuel (27€). Cette décision fut adoptée à l'unanimité des présents.
Malheureusement, ce débat informel et les nombreuses interventions des participants avaient consommé un temps précieux.
Notre nouveau rédacteur en chef, Gérard CAILLAT, fut donc obligé de « faire court ».
Il précisa que – sans exclure la rigueur historique – sa politique éditoriale n'était pas de faire du *Lien* une revue savante, mais au contraire de publier des textes variés et accessibles à tous, même si parfois leur sujet déborde du cadre géographique restreint des Cévennes. Il suggéra que le Comité de rédaction se réunisse plus fréquemment et non pas une seule fois par an comme actuellement.
Il proposa que les textes soient soumis pour avis par Internet avant publication aux membres du Comité de rédaction. Mais il déplora aussi n'avoir aucun texte en stock, alors qu'une saine gestion de la revue nécessiterait qu'il disposât d'un volant d'avance d'au moins un numéro.
Les objets cévenols traditionnels pourraient donner lieu à publication dans le *Lien*, illustrée de photos ou croquis.

En conclusion, il regretta que nos adhérents – dans une large majorité – ne pensent pas à publier dans la revue le résultat de leurs travaux. Bref, le cercle de nos auteurs est trop restreint.

Au début de son intervention, André CLAVEIROLE rapporta comment, au dernier trimestre 2004, s'était effectuée la transmission à G. CAILLAT de la fabrication du *Lien* ; dans d'excellentes conditions, puisque la parution de la revue n'en a pas été le moins du monde altérée. Il regrette sincèrement de n'avoir pu continuer à assurer la mise en page du *Lien* et que la nouvelle organisation entraîne des dépenses supplémentaires.

Le secrétariat continue de maintenir, en phase avec Fr. ANCELIN, le fichier des abonnés et fournit à l'imprimeur les étiquettes de routage pour la revue. A ce sujet, le secrétaire signale la difficulté d'appliquer à une association comme la nôtre les nouvelles procédures édictées par *La Poste* pour le routage des périodiques. Dans les mois à venir, nous devrons aussi représenter notre dossier devant la Commission Paritaire pour obtenir la pérennité de notre agrément au tarif Presse.

Après la suppression du forum sur le site Internet de LCC, notre fournisseur d'accès a réduit de plus de moitié le coût de notre hébergement. Nous avons reçu quelques (rares) réclamations suite à cette suppression. La présentation du site a été améliorée et sa fréquentation est très honorable : 3557 accès au cours des douze derniers mois. C'est notre seule vitrine et nous devons tout faire pour le maintenir et attirer de nouveaux adhérents.

Enfin le secrétariat s'est occupé activement à définir le contour des interventions qui figureront au programme de la Table ronde sur les Moulins. Nous avons obtenu les contributions d'Alain BELMONT (Université Grenoble 2), grand spécialiste des meulières et des meules, et de Dominique MARGNAT sur la gestion du moulin d'Olivier de Serres au Pradel. Nicolas FAUCHERRE doit nous proposer prochainement le thème de sa participation. Cette manifestation se tiendra vraisemblablement à Nîmes.

Avant de clore la séance, P.A. CLÉMENT propose à l'assemblée de voter une motion contre l'enfouissement envisagé de l'enceinte romaine de Nîmes. Motion adoptée à l'unanimité.
Puis, vu l'heure avancée, il suggère que le traditionnel tour de table concernant les travaux en cours des adhérents soit reporté « à table », lors du repas.
Les participants se dirigèrent ensuite vers la salle de restaurant, où le traiteur s'était hâtivement replié par suite d'un ciel menaçant. M. Michel MÉJEAN, maire de Lasalle, les accueillit en s'excusant de n'avoir pu participer à l'AG et les invita à un apéritif offert par la Mairie.

Le service du repas (repas d'ailleurs excellent), traîna en longueur par suite de l'exiguïté de la salle. Le « tour de table » traditionnel, que beaucoup attendent, se fit finalement dans le brouhaha des agapes, ce qui laissa les chercheurs sur leur faim.
Quant à la visite de Lasalle, qui aurait pu durer quatre heures, elle fut réduite de moitié !
La convivialité n'excuse pas l'accumulation de ces retards, que nous déplorons comme eux.
Nous veillerons à l'avenir à ce que l'horaire annoncé soit davantage respecté.

En attendant la prochaine réunion annuelle, nous invitons nos adhérents à signaler au secrétariat, par Mel ou par courrier postal, l'objet de leurs travaux… ou mieux, d'adresser à G. CAILLAT un article sur leurs recherches actuelles.
Et bien sûr à retourner à Lasalle pour profiter tranquillement de la petite Suisse cévenole.

Participants à l'assemblée
Mmes. : Aubin, Bezzina, Bordarier, Bruguerolle, Dumas, Forgiel, Khoyan, Mataillet, Pontier (AD30), Roux-Tatto.
Mmes. & MM. : Ancelin, Goldfarb, Lafont, Lesage, Lhoist, Méric, Meissonnier, Mirande, Pastre, Pieters, Ch. Puech, M. Puech, Thème, Vigié.
MM. : Banastier, Besson, Caillat, Castan, Chapel, Chevallier, Claveirole, Clément, Courtois, de Bary, Deleuze, Deschard, Descours, Elzière, Faucherre, Girard, Lacour, Liotard, Monteils, Pouly, R. Puech, Robert, Rolland, Saucon, Vidal.

Recettes		
Cotisations et abonnements		9 122,32 €
Ventes		
	Hors série	1 701,80 €
	Numéros revue	308,60 €
Subventions		
	PNC	1 524,00 €
	Génolhac	153,00 €
	Concoules	76,00 €
Total recettes		12 885,72 €

Dépenses		
Impression Revue		10 223,50 €
	Routage	526,68 €
	Envoi Hors série	309,93 €
Fonctionnement		
	Assurances	139,45 €
	Affranchissement courrier	806,65 €
	Location de salles	61,00 €
	Frais Comité rédaction	398,00 €
	Site Internet	502,32 €
	Frais divers	59,61 €
Total dépenses		13 037,14 €

Résultat de l'exercice	**- 151, 42 €**

Excusés
Aigouy, Allègre, André, Atger, Benoit, Boudon, Mme Breton, Brouillet, Mme Buray, Calcatelle, M. & Mme Chéron, Mme Corbier, Couderc, Daudet, de Falguerolles, de Lauze, de Seynes, des Touches, Eymery, Gaussent, Mme Gay-Petit, Helmling, Jouanen, Mme Lahaye, Laizé-Dunal, Leclercq, Mme Lucas, M. & Mme. Macé, Mme Martin (AD48), Mouret, Mme Nissels, Mme Noble d'Anglure, Nordez, Office Tourisme Nîmes, Raymond, Roucaute, Rostain, Séguron, Tardieu.

La manifestation des réfractaires de Lasalle du mardi 1er février 1944

Marie-Lucy Dumas

Le temple de Lasalle (cl. G.C.)

Documents extraits des dossiers du Préfet au Ministre de l'Intérieur, Direction général du maintien de l'ordre, Vichy, Archives du Gard, 1 W 669 (attentats terroristes, janvier, février, mars 1944)

Légion de gendarmerie
Le Vigan
Date d'interception 4/2/44, date du document : 2/2/44, acheminé
Expéditeur et origine : X à Lasalle (Gard), destinataire : Monsieur Pierre Y ……. A Alès (Gard)

RESUME
Réaction de la population de Lasalle à la manifestation terroriste.
…….. Avec tous les événements qui se passent actuellement à Lasalle, j'étais trop énervé, je n'aurai pas pu écrire. Tu avoueras tout de même que nous avons une « bande de durs » à Lasalle et il faut que se soit dans nos Cévennes que les « réfractaires » fassent leur première sortie, c'est tout de même impressionnant de voir défiler 80 jeunes, tous armés surtout lorsqu'on ne les a pas vu depuis si longtemps. Mais devant le monument aux Morts, après la minute de silence, lorsqu'on les a commandés pour manier les armes, il y a eu un peu de débandade, ça se voyait qu'ils n'étaient pas habitués à ce métier là. Je crois que jamais de ma vie, je n'avais vu autant de monde sur la place, il y avait aussi la grande illumination et cela faisait penser aux anciennes fêtes nationales. C'est vraiment dommage que tu n'aies pas vu ça. Tous les jeunes qui avaient défilé, ils étaient tellement heureux de pouvoir passer librement sans se cacher que je crois qu'ils se promenaient par plaisir.

Date d'interception : 4/2/44, date de document intercepté : 2/2/44, acheminé

Expéditeur et origine : X à X (posté à Lasalle, Gard)
Destinataire : Mme et M Y à St Louis du Rhône (BdR)

RESUME : récit par un des exécutant d'une action terroriste
……. Que je vous raconte vite les événements : tout d'abord sachez que notre petite ville de L… est maintenant ouverte « ville ouverte aux jeunes », si voici comment.
Samedi soir nous apprenons que la milice (avec un petit m) devait monter lundi pour nous chercher, donc voici bon matin avec camionnette et voitures on a transporté les jeunes sur toutes les routes afin de les barrer. Ici du coté de mon petit patelin, ils étaient à 100 mètres plus bas et saches que les transports se sont effectués jusqu'à 11 heures et traversaient à plein tube la petite ville ; les motos filaient et venaient à fond de train.

Toutes les voitures inconnues étaient arrêtées, c'était la véritable police de la route. Le soir traversée de la ville ; au pas cadencé. Toute la nuit la relève s'est effectuée et le mardi, la troupe redescendait au village. La Milice n'est pas venue (les dégonflards). Le mardi soir défilé au pas cadencé et au chant de Sambre et Meuse présentation des armes au monument au morts déposition de deux gerbes pour les copains tombés à Aire de Côte , l'une présentait la croix de Lorraine.

Tous les débouchés de la place étaient gardés à la mitraillette un monde fou, de tous les patelins environnants. Départ au pas cadencé et chantant « vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine ». Bravos frénétiques de la foule les cris de vive la France etc. Et voilà chers amis le maquis de X
Tous sont en uniforme ce qui présente encore mieux.
Je termine en vous embrassant tous et inutile de vous dire qu'on est gonflé plus que jamais.
Vive la France libre- Vive de Gaulle- Vive le maquis.

L'analyse des gendarmes confirme le soutien massif de la population. Mais leur rapport est intéressant à plus d'un égard, car bien qu'employant le langage convenu de l'époque « les actes terroristes », ils distinguent soigneusement les « réfractaires » des « malfaiteurs » qui attaquent mairies, bureaux de tabac et moulin à huile et pour la chasse desquels

ils réclament des barrages routiers…
Rapport des gendarmes (extrait)

…. On a pu remarquer dans l'après midi la circulation de quelques motocyclistes et de quelques voitures étrangères à la région.
- au moment de la cérémonie la présence de quatre réfractaires qui mitraillette à l'épaule encadraient l'attroupement au quatre poins cardinaux de la place.
On remarqua le lendemain dans la soirée quelques individus armés de mitraillette circulant dans le village. Le Maire affirme qu'ils seraient venus là pour escorter de Lassalle à Soudorgues le sac de tabac destiné à cette dernière localité qu'une bande armée devait enlever, la chose est probablement exacte.
Car il est de notoriété publique que des réfractaires en nombre restreint circulent sur les contreforts de l'Aigoual, il est également sûr qu'une ou deux bandes de malfaiteurs opèrent actuellement dans la région de Lasalle et ont a leur actif une bonne partie des méfaits commis ces derniers temps.
La troupe des réfractaires a quitté Lasalle pour les montagnes environnantes mais ses chefs s'y rendent journellement. Ils y reçoivent l'hospitalité et la protection d'une population qui leur est entièrement dévouée. Les quelques rares éléments qui ne sont pas totalement acquis ne disent rien, par crainte de représailles. Ils se rappellent en effet, qu'en novembre dernier, à Lasalle, deux miliciens ont été assommé dans des conditions restées mystérieuses, et ils ont cru apercevoir, hier , au sein du détachement, celui que la justice accuse de ce double homicide.
Les renseignements obtenus sur les individus, qui, en marge des réfractaires mais sous leur nom se livrent à des attentats contre les mairies, les moulins à huile,les bureaux de tabac, et les transports publics, viennent de permettre de les identifier à peu près sûrement, leur cas fera l'objet d'un rapport spécial ?
La présence d'une force de police assez importante s'impose à Lassalle pour purger le pays des éléments troubles qui y demeurent.
On obtiendra ce résultat :
- en faisant de fréquents et longs barrages à l'entrée du village
- en contrôlant au besoin par la manière forte la circulation des automobiles et des motocyclistes.
- ….

[1] Le nom et prénom du destinataire sont indiqués sur l'original mais pas celui de l'expéditeur.
[2] Le maquis d'Aire de Côte, maquis de l'Armée secrète, est attaqué le 1er juillet 1943 par l'armée allemande. Trois morts, une quinzaine de blessés, des arrestations.
[3] Le gendarme a caviardé lui-même le texte par des XX

Addendum

Notes d'Un mariage à Saint-Ambroix de Jean-Gabriel Pieters (n° LCC 142)
Suite à un cafouillage de notre part, nous avons dû reporter ici les notes, qui peuvent aussi être lues pour elles-mêmes, annoncées dans l'article. Que les lecteurs et l'auteur veuillent bien nous pardonner pour cette maladresse.

[1] Jean Chastanier, AD 30, 2 E 51 265, *Grosses reliées et petites annonces 1588-1629* (dates en désordre). Ce Jean-là fut notaire de 1588 à 1629, année où Job Castillon procéda le 16 avril à l'inventaire après décès de ses notes et meubles. Jean Chastanier avait succédé à Étienne Galtier, d'Alès ; il avait en sa possession les notes d'Étienne Chastanier, de Mercadil, de de Balma, de Fuelhe etc... (AD 30, 2 E 51 339, *fol 161*) .
[2] Simon Vergier, AD 30, 2 E 51 326 à 335 ; la rubrique générale de ses contrats (2 E 51 326) couvre la période 1598 (année manquante) à 1616, où les actes s'arrêtent le 3 février.
[3] Les confronts, peu explicites, indiqués à l'acte, nous ont aiguillé vers les reconnaissances féodales passées par l'évêque d'Uzès en 1608 (AD 30, 1 J 443). Celles-ci mentionnent la maison de (feu) André Chabassut, maréchal, sise à la rue du camp du Moulin (*fol 23*) ainsi qu'une crote sive botique de Bertrand Corniaret, aussi maréchal, située sous la maison du notaire Vergier 'a la grand rue' (*fol 165 v°*) . Le 27 avril 1597, le notaire achètera pour 16 livres à André Chabassut 'coturier', sa part et portion de l'andronne indivise qui se trouve entre la maison dudit Vergier et celle qu'il tient au nom de sa femme, lesdites maisons étant rue de la Fabrarie (Jean Chastanier, AD 30, 2 E 51 270, *fol 71*) .
[4] Le « prémourant » est celui qui meurt le premier.
[5] Le 10 décembre 1588, Symonne Gielle est dite 'relaissée de Balthezard Sas' dans le nouvel arrentement qu'elle passe de la boutique et salle donnant sur le devant d'une sienne maison (Jean Chastanier, AD 30, 2 E 51 264, *fol 271*).
[6] Il est également fait mention d'une bague dans les pactes (privés) de mariage de Jean Pradel et Ester Villarde, de Saint-Ambroix, passés le 4 mars 1624 : *"et pour plus grande absurence des choses susdites, ledit Pradel a donné à ladite Vilarde une bague d'or lequel ditte (?) à présent & absent pour gage de sa foy & de tenir les choses susdites …"*.Guillaume Chastanier, AD 30, 2 E 51 290, Grosses reliées 1630-1678, folios 355 et 534 ; cependant l'acte de mariage de du 25 avril suivant (AD 30, 2 E 51 287, *fol 81*) n'en parle pas.
[7] Il doit s'agir de Jean Corniaret, notaire de Saint Ambroix puis de Nîmes, dont les actes commencent en 1591 et qui mourra le 24 mai 1622 (AD 30, 2 E 1 315 à 335).
[8] Le 11 juin 1608, Simon Vergier reconnaît notamment, comme mari de Jeanne Pouline, une maison à fief franc et honoré située *"a la grand rue Venant du pont alant a la place"* (AD 30, 1 J 443, *fol 219 v°*) .
[9] Selon les reconnaissances de 1608, la maison de Jacques Rivière confronte celle de Pierre Perier (*fol 248*), située *"a la grand rue venant de la porte du pont à la place"*(il s'agit en réalité de deux maisons jointes, au-dessous desquelles il y a trois boutiques).
[10] Françoise Sasse, femme dudit Chastanier, avait épousé en premières noces Maurice Jaussal et testé le 2 juin 1595 devant Jean Chastanier (AD 30, 2 E 51 268, *fol 132*) ; nous ignorons ses liens avec Lidye Sasse.
[11] À cette époque, Simon Vergier avait convolé en secondes noces avec Lydie Lardonne, contrat de mariage reçu par Benjamin Chabert le 13 février 1610.
[12] Job Castillon, AD 30, 2 E 51 339, *Grosses reliées 1618-1630, fol 266*. Le 14 juin 1608, Simon Vergier avait reconnu à Louis de Vigne, évêque d'Uzès et baron de Saint Ambroix (AD 30, 1 J 443) une maison *[au nom de Lidie Sasse ma femme] sistuee à la rue venant de la place a la porte superieure (alias rue publicque allant en Allez) aquise par Jean Saq ... confronte du dernier la rue alant au four vieux ... du couchant Samuel Petit ministre nouvelement aquize* (le 5 juin devant ledit Vergier) . Un acte du 18 mars 1592 évoquait, à propos de cette maison donnant sur la rue du four commun, les hoirs de Jehan Sas (Benjamin Cornyaret, 2 E 4 74, *fol 34 v°*).
[13] Le « devant » et le « dernier » (au sens de « plus éloigné », désigne donc l'arrière de la maison), sont des confronts fréquents pour une rue, plus faciles à utiliser que d'aure, levant, etc.

L'école obligatoire à Lasalle

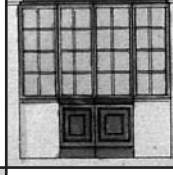

Gérard Caillat

L'empressement de la commune de Lasalle à s'occuper de ses écoles a conduit ses édiles - et ceci dès le 18ème siècle - à exécuter les décisions de l'administration de tutelle avant qu'elles ne soient véritablement formalisées.

Dès 1716, la communauté appointait une régente, la sœur Blancher, et son assistante pour l'école des filles, et un régent mieux payé, Jean Alibert, et son secondaire pour l'école des garçons [1].

Le confort et l'équipement pédagogique de ces écoles étaient certainement encore extrêmement rudimentaires. Cependant ce n'est pas cela qui a motivé la dépense importante que le premier consul mit quelque temps à récupérer.

En 1728, « manquant des bans aux écolles et dans l'église pour faire asseoir les enfans, le Sr Mauric pr[emier] consul de ce lieu fut chargé par Mr le prieur et principeaux habitants d'en faire 24, ce qu'il a fait ; le prix desquels se monte 54 £ comme paroit de la desliberation du 15 février 1728 [2]». Ce faisant, il a largement anticipé l'autorisation officielle de l'intendant, son autorité de tutelle. Pour ne pas en être de sa poche, il a donc été obligé de demander l'autorisation de lever la somme correspondante dans la future imposition.

Pour appuyer son affaire, il lui suffisait d'avancer que cet équipement était de stricte nécessité puisque l'école était devenue obligatoire pour les enfants de protestants.

Les origines de l'école obligatoire

Mais comme le montre le reste du dossier, la lettre circulaire du subdélégué de l'Intendant du Languedoc, Daudé, n'a été expédiée aux consuls de Lasalle que l'année suivante, le 28 février 1729.

« Je vous envoye ci-joints, Messieurs, des imprimez d'une nouvelle instruction de M. l'Intendant, concernant l'éducation des enfants des Nouveaux-Convertis qui sont dans votre communauté ; je vous prie de la faire publier, afficher et enregistrer à votre greffe, en sorte que tous les habitants puissent en avoir connaissance et de m'envoyer incessamment les certificats de publication et enregistrement pour que je les adresse à M. l'Intendant, suivant l'ordre qu'il m'en a donné. Vous verrez par cette nouvelle instruction que vous êtes chargés de dresser deux états des enfants N.C. qui sont dans votre communauté ; ainsi pour vous mettre en état de les composer dans une forme convenable, je vous en envoie des modèles que vous prendrez la peine de communiquer avec l'instruction à M. votre curé et au maître ou maîtresse d'école de votre communauté, et vous dresserez ensuite de concert avec eux, et avec toute l'exactitude possible, ces deux états que vous enverrez en droiture à M. l'intendant dans le huit du mois d'avril prochain ; mais il me charge de vous marquer que si vous n'y satisfaites pas dans ce délai, il vous fera contraindre par établissement de garnison au payement de 25 liv. d'amende ordonnées par l'article II de son instruction ».

La contrainte faisant normalement partie de l'injonction, le subdélégué Daudé insistait : « M. l'Intendant m'ajoute qu'il fera exécuter avec la dernière rigueur ce qui est prescrit par cette instruction ; ainsi vous ne pouvez trop exhorter les maîtres et maîtresses d'écoles et les N. C. de votre communauté à s'y conformer exactement et de ne se pas exposer aux peines ordonnées contre ceux qui contreviendront. Je suis très parfaitement, messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur ».

Toutes ces précisions menaçantes étaient bien inutiles. La communauté avait établi, pièce jointe au dossier, un « état des enfants du lieu et parroisse de Lasalle depuis l'âge de sept ans jusqu'à celui de 14 inclus », datant du 4 août 1727, donc bien antérieur à la décision de commander les fameux bancs. La décision ne sortait pas du chapeau, fut-il du premier consul.

L'école communale

Après la Révolution, l'école communale de la République survit dans l'immeuble de l'hôtel de ville. En 1842, l'environnement pédagogique est à nouveau évoqué dans des termes peu flatteurs.

« L'inspecteur des écoles primaires du Gard, MM les membres du comité local de surveillance et MM les conseillers municipaux, ont reconnu que le local de l'école communale placé au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, était extrêmement humide en hiver et durant les pluies d'automne, étant dominé par le terrassement de la place publique ; qu'il n'avait pas d'ailleurs une dimension assez grande pour contenir tous les enfants susceptibles de recevoir les bienfaits de l'instruction primaire, qu'il conviendrait par suite d'avoir une maison d'école complète pouvant contenir tous les garçons en état de suivre l'école et le logement de l'instituteur [3]» .
Au départ, tout semble clair.
Dans sa séance du 9 mai 1841, le conseil municipal reconnaît « la nécessité d'établir sur la promenade publique du temple, une maison d'école complète pouvant renfermer **une salle pour les garçons, une**

autre pour les filles et une salle d'asile pour les jeunes enfants ». Le projet élaboré par l'architecte d'arrondissement Meynadier va se découper en plusieurs tranches.

Le premier projet d'école de Meynadier, daté du 2 août 1841, « se compose au rez-de-chaussée d'une grande salle ayant une longueur de 8,50 m et une largeur de 5,50 m pouvant contenir 90 enfants **de l'un et de l'autre sexe** ; d'un préau ouvert autour duquel est un auvent pour garantir des eaux de pluie, les paniers des enfants qui pourront être suspendus sur la surface des murs d'enceinte de ce préau (les latrines sont adossées sur le mur du fond) ; enfin d'un escalier pour arriver au premier étage. Au premier étage est le logement de la directrice dans lequel se trouve un dégagement, une cuisine, une salle à manger et une chambre à coucher [4]».

Le 4 mai 1842, le conseil municipal, sur l'avis de l'inspecteur des écoles primaires du Gard, vote la construction d'une école communale à côté de la salle d'asile, dont les frais sont évalués par l'architecte à 4401 F.

La salle d'asile

On commence par la salle d'asile.
La délibération du 10 août 1842 « autorise d'abord la construction de la salle d'asile dont les travaux devaient s'élever à 6518 F d'après le devis de M. l'architecte de l'arrondissement ; et le 19 juillet 1842, il fut procédé à l'adjudication des ouvrages de cette salle d'asile, en faveur des Srs Martin et Claveirolle maçons, qui s'obligèrent d'exécuter, en outre les autres travaux qui seraient jugés nécessaires pour compléter l'édifice aux mêmes prix et conditions de ladite adjudication laquelle fut approuvée par M. le préfet du Gard le 23 du même mois de juillet ». Le 22 octobre 1842, le marché de construction de la « salle d'asile » est signé pour un montant de 6518,41 F.

Un secours, c'est-à-dire une subvention, de 500 F, est accordé à la commune pour « frais de premier établissement d'une école maternelle ».

Dans la foulée, on prépare la deuxième tranche. Selon le devis, l'école « devant être adossée au mur latéral de la salle d'asile, actuellement en construction, l'escalier de cette dernière sera commun aux deux bâtiments qui ne formeront qu'un seul corps. Au rez-de-chaussée est la salle de classe qui renferme 10 tables avec leur banc, et pouvant contenir 70 élèves. Un préau dans lequel ont été placées les latrines, a été aménagé pour la récréation des enfants. Le premier étage comprend le logement de l'instituteur qui se compose d'une cuisine et de deux chambres, ayant chacune un cabinet dans lequel on pourra mettre un lit pour lui et ses enfants. La façade principale est surmontée d'un campanile pour appeler les élèves aux heures de classe [5]» .

Cependant dans la séance du 15 juillet 1843, le conseil municipal examine la lettre du préfet qui reproche à la collectivité ne n'avoir prévu dans ses dépenses « ni le mobilier, ni la dépense à laquelle il pourra donner lieu [6]». Le 26 décembre 1843, le préfet intervient encore en demandant un agrandissement convenable « à l'aide de l'exhaussement d'un second étage… pour assurer le local nécessaire à l'école des filles ».

Dans l'urgence, le conseil municipal se réunit en séance extraordinaire le 15 juillet 1843 [7]. « Monsieur le maire a donné lecture de la lettre précitée de Mr le sous-préfet du Vigan qui porte en résumé que M. le préfet du Gard pense que les travaux de la maison d'école ont été fait sans autorisation préalable ; que la commune n'a pas tous les fonds nécessaires pour les acquitter et il demande des renseignements sur le mode d'exécution desdits travaux qui a été suivi ». Le Maire se défend de cette accusation arguant d'un « premier secours de 2000 F [qui] fut accordé par M. le ministre de l'instruction publique » pour l'école.

Le conseil municipal justifie l'augmentation de la facture initiale « considérant que les travaux de la

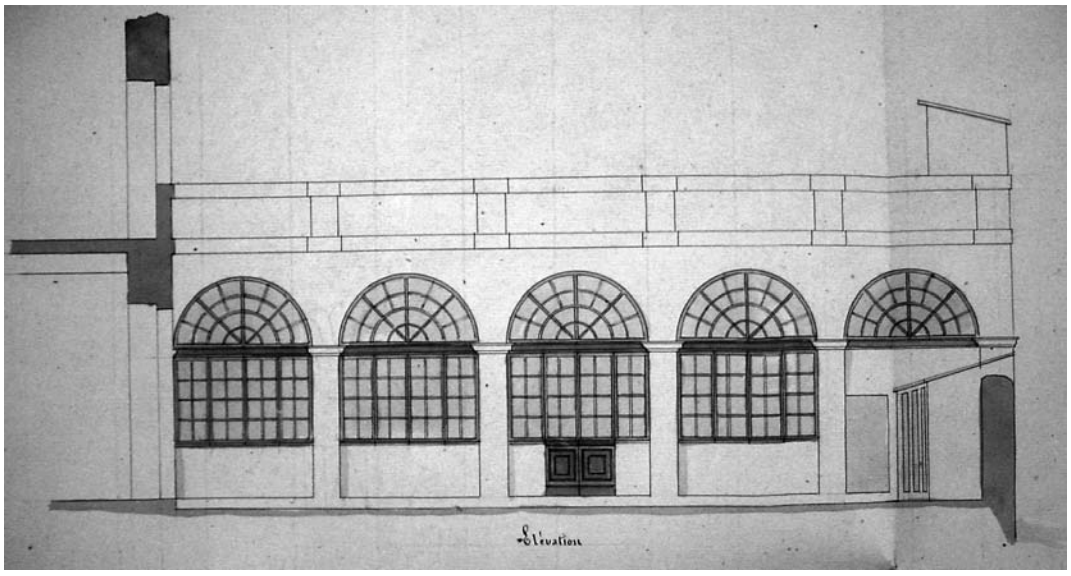

Dessin C. Cabanis, 1862 (Arch. Départ. du Gard, 2 O 904)

salle d'asile ont été régulièrement autorisés à exécuter, que la délibération prise au sujet de la maison d'école porte en elle la preuve de la nécessité de sa construction d'ailleurs réclamée par l'autorité supérieure compétente […] Les ouvrages de la maison d'école étant dans le fait une suite et une dépendance immédiate de ceux déjà approuvés pour la salle d'asile, il a été nécessaire de les exécuter simultanément et de les relier ensemble, puisqu'ils ne doivent former qu'un seul et même édifice ». Les dépenses pour l'école s'élèvent maintenant à 10525 F, une somme proche de l'estimation initiale.

« Considérant que les allocations ou ressources pour y subvenir se portent à 10422 F », les conseillers constatent un déficit de 103 F et demandent compte tenu des « sacrifices de toute nature que la commune a faits […] d'autoriser les diverses allocations votées à l'emploi actuel du secours de 1000 F ».

L'école des filles

La bonne foi des élus n'est pas certaine, car le devis de 10422 F comprenait bien semble-t-il l'école des filles. De plus la loi Guizot de 1833 attribuait aux communes de plus de 500 habitants une compétence sur l'enseignement primaire mais ne les obligeait qu'à créer une école pour les garçons.

Or le 15 février 1845, le conseil reprend ce dossier de l'école des filles.

« Les travaux relatifs à la construction de l'entier édifice ont été terminés et les frais en ce qui concerne la salle d'asile et l'école communale (augmenté de deux devis supplémentaires) ont été presque entièrement acquitté au moyen des souscriptions volontaires des habitants, des allocations au budget communal et de divers secours accordés par le gouvernement ». « Maintenant il reste à pourvoir à la dépense qu'a nécessité la construction de l'école des filles dont le devis s'élève à la somme de 3768,27 F [8]» . La commune estime qu'elle ne peut assurer la dépense sans de nouvelles subventions. « La commune de Lasalle est grevée d'une dette d'environ 5000 F pour achat de terrain servant de champ de foire, sur lequel la maison d'école est construite, que les ressources de la commune ne peuvent acquitter non plus que d'autres dépenses et qu'elle est obligée de faire pour la réparation des fontaines [9]».

L'année suivante, le conseil revient à la charge avec un succès mitigé [10]. Il obtient d'abord « 1000 F que M. le ministre de l'instruction publique a daigné accorder pour la maison d'école le 20 juillet dernier » qui devait suffire « pour acquitter la dépense à faire d'après le devis estimatif dressé par le Sr Meyrueis me maçon ». Mais il échoue lorsqu'il plaide que « compléter cet établissement il est absolument nécessaire de faire construire un préau couvert dans la basse cour de la salle d'asile pour que les enfants soient à l'abri de la pluie et du mauvais temps ; de procurer à l'école des filles située au premier étage une galerie pour promener avec des lieux d'aisance à suite ».

Bien que « cette nouvelle réparation [soit] si utile que la société entière des dames surveillantes et les institutrices de deux écoles la sollicitent avec les plus vives instances », l'administration estimera qu'elle a payé sa part. la commune sera simplement autorisée à reporter une partie des dépenses sur le budget de 1847.

On remplira ce double objet, en établissant le préau dans la dite basse-cour dont le dessus formera la galerie pour les filles, communiquer avec les salles d'école, au premier étage sur le derrière.

Les pouvoirs publics et l'école

On observera une certaine continuité entre l'Ancien Régime absolutiste et la monarchie constitutionnelle de Louis-Philippe dans la gestion chaotique des dossiers par l'administration de tutelle.

A y regarder de plus près, il est difficile de dire qui tire le mieux son épingle du jeu.

Pour l'état, peu importe ces cafouillages, volontaires ou involontaires, puisqu'au final il a toujours le dernier mot. Il peut faire exécuter des travaux sur de simples promesses qu'il oubliera en fonction de ses propres problèmes budgétaires.

Mais dans ces affaires, les élus locaux cherchent également à jouer avec les failles d'un système qui ne paraît pas toujours d'une grande efficacité.

Sous la Régence, le premier consul en prenant le risque d'engager la dépense avant la circulaire officielle, pouvait finalement échapper au strict respect des procédures, notamment budgétaire. Risque faible étant donné l'implication du pouvoir dans la politique de scolarisation. Dans le deuxième cas, le Maire et son conseil ont finalement réussi à augmenter considérablement la dépense, près de 40 %, et sans doute à tirer le maximum de subvention.

[1] « E dépôt Lasalle BB 158 : « Sr Jean Gaujoux collecteur des tailles imposées au lieu de Lasalle la présente année payera à la sœur Blancher régent les écoles des filles, la somme de 250 £ imposée en sa faveur pour ses gages d'une année ou la nourriture et salaire de sa servante… à Jean Alibert régent les écoles des garçons audit lieu la somme de 250 £… à Duroit secondaire… 75 £, 1716.

[2] Arch. départ. Gard, E dépôt Lasalle, BB 158.

[3] Toutes les références suivantes sont tirées de Arch. départ. Gard 2 O 904 ; ici Séance du conseil municipal du 4 mai 1842.

[4] Projet de construction d'une salle d'asile à Lasalle, 1842

[5] Devis de la maison d'école, 6 juin 1842, signé Meynadier.

[6] Lettre du sous-préfet, reçue en mairie le 6 juin 1843

[7] Séance extraordinaire du 15 juillet 1843

[8] Délibération du 15 février 1845

[9] Certificat de situation financière du 27 février 1845

[10] Délibération du 10 août 1846

Ne pas confondre noria et pousarenque !

Pierre-Albert Clément

Pieds-droits et renvoi d'angle à Sauve (Cl. P.-A. Clément)

Il faut revenir sur la confusion qu'a commise le Grand Dictionnaire Universel de Pierre Larousse qui mélange complètement « noria » et « pousarague ». De même, dans l'édition de 1966 de « Paysans du Languedoc », Emmanuel Le Roy Ladurie affirme à la page 86 que la pouzarenque est l'héritière de la noria. D'après cet historien, cette roue élévatrice aurait été utilisée depuis 2500 ans av. J.-C. à Palmyre et en Egypte sous le nom de « sakhié ».

En réalité, la pousarenque mue par la traction animale et la noria actionnée par la force hydraulique sont deux machines qui diffèrent totalement.

Avant de procéder à une étude comparée de l'une et de l'autre, il est bon de rappeler les méthodes d'arrosage utilisant l'huile de coude.

Les techniques d'irrigation

La plus simple repose sur une large pelle en bois que l'occitan désigne sous le nom d'*esclafidor* ou d'*azi-gadouiro*. Le jardinier arrosait ses plates-bandes en y projetant l'eau qu'il puisait dans le canal riverain à l'aide de sa pelle. Cette pratique rudimentaire demandait une grande dépense d'énergie, d'autant plus qu'une bonne partie du liquide ne parvenait pas au pied des végétaux. La micro-toponymie nîmoise a conservé une place des *Esclafidous* qui a succédé elle-même à une rue des *Esclafidors* (actuellement rue Xavier Sigalon). Cette rue médiévale recoupait l'Agau au bord duquel étaient cultivés légumes et ortalices.

Le procédé du *shadouf* que l'on retrouve sur des peintures égyptiennes est bien plus élaboré. Par rapport à l'*esclafidor*, le *shadouf* (*balandran* en Provence et *man levo* en Cévennes) présente un double avantage. D'une part, il limite l'effort musculaire de l'utilisateur et d'autre part, il évite le gaspillage de l'eau. Son fonctionnement repose sur le principe du bras de levier. A l'extrémité la plus longue pend un seau qui sert à puiser dans une rivière ou dans un canal. A l'autre extrémité est fixé un contre-poids que l'on déleste lorsque l'on veut faire plonger le récipient et que l'on charge de pierres plates pour le faire remonter une fois rempli. Quand le seau plein est arrivé à une certaine hauteur, on le vide dans une canalisation en bois qui amène l'eau jusqu'au béal sur lequel sont branchées les raies d'irrigation (irrigation dérive du bas-latin *riga* / la raie, nom qui a donné également « rigole ».)
La noria permet de relever l'eau des rivières ou des canaux en déclivité pour arroser les parcelles de jardin qui les surplombent. Le courant fournit la force hydraulique qui entraîne la rotation des pales d'une

roue verticale. Tout le long de la jante sont fixés des godets en bois, en terre ou en métal. Ils se remplissent lorsqu'ils sont immergés et ils se vident de leur contenu en basculant au moment où ils amorcent leur re-descente. De nos jours, le sens de noria s'est étendu à une catégorie de transports et de déplacements qui se caractérisent par une grande fréquence d'allers et retours : exemple, une noria de camions.

Pour ceux qui ont le privilège de visiter Tunis, je leur conseille d'aller admirer la noria de 23 mètres de diamètre qui a été reconstituée à la Cité des Sciences. Précisons que nous possédons chez nous, en particulier dans la moyenne vallée de l'Hérault, d'authentiques norias qui sont appelées « *meuses* » dans le pays. Il est probable que ce nom local dérive du verbe mouvoir. L'exemplaire le plus facile à voir est exposé à Ganges au milieu du giratoire où vient se brancher la route de Madières. Au départ de celle-ci, après avoir traversé le pont, un hôtel a judicieusement choisi pour enseigne « *Les Norias* ». Il s'agit là d'un clin d'œil aux cinq meuses avec des pales en bois qu'utilisent encore les jardiniers de Cazilhac pour puiser l'eau du canal de dérivation de la Vis. Il ne faut pas quitter le pays gangeois sans être allé admirer l'élévatrice qui tourne sur le ruisseau d'Avène dans le cadre enchanteur du parc de Brissac. Enfin, ajoutons qu'il subsiste toujours un lieu-dit « *La Meuse* » à Saint-Julien de la Nef. Hamlin [1] en cite deux autres, à Gignac et à Saint-André de Sangonis. Toutefois, cet éminent toponymiste se fourvoie quand il prétend que ce sont des roues de moulin.

Meuse de Cazilhac (Cl. P.-A. Clément)

Dans la « *pousarenque* », l'élévatrice qui permet de monter l'eau d'un puits, le chapelet de godets est entraîné par un système de renvoi, lui-même actionné par un animal de trait : bœuf, mulet, cheval ou encore dromadaire dans l'Afrique méditerranéenne.

J'ai eu la bonne fortune de voir fréquemment fonctionner ce type d'élévatrice dans les années 1930. Mon oncle de Quissac, Sylvan Clément, s'en servait pour irriguer les carrés de légumes qu'il cultivait à la terre de l'Abbé, entre les deux cimetières. En décrivant des cercles à l'extérieur de la margelle, l'animal virait un timon dont une extrémité était ajustée dans un anneau soudé au bout d'un axe. Cet axe faisait tourner un pignon de fonte horizontal qui entraînait lui-même un pignon vertical de plus petit diamètre. Un axe de renvoi retransmettait le mouvement à un tambour vertical sur lequel s'enclenchait une chaîne sans fin. Les godets fixés à intervalles réguliers sur les maillons plongeaient au fonds du puits, se remplissaient et remontaient pour se déverser soit dans un béal, soit dans un bassin de répartition. Un dispositif ingénieux, le *renard*, sécurisait l'élévatrice pendant son utilisation. Il s'agissait d'un cliquet de métal qui glissait sur les dents d'engrenage du grand pignon horizontal. Ces dents étaient chanfreinées sur un seul côté. L'autre côté était taillé à la verticale, de façon à former une encoche dans laquelle le renard s'immobilisait en cas d'accident. Ainsi le jardinier évitait que son précieux mécanisme ne soit précipité au fond du puits sous le poids du chapelet des godets pleins d'eau, au cas où le timon se serait dételé ou au cas où la bête aurait été déséquilibrée. J'ai le souvenir que la pousarenque de mon oncle était équipée de godets en zinc qu'il fallait souvent remplacer.

Une chance pour les spécialistes de l'histoire rurale est offerte par une lithographie de Taylor et Nodier [2] qui illustre l'article sur Montpellier. Cette magnifique gravure représente une pousarenque située à l'extérieur de la muraille médiévale au dessous de la Tour des Pins. On y voit parfaitement les vases d'argile qui étaient utilisés pour remonter l'eau avant l'apparition des godets en zinc. Cette élévatrice est équipée d'un système de renvoi d'angle en bois dur (cornouiller, buis, frêne…) dont l'invention remonterait à l'Antiquité. Ce même mécanisme équipait également les moulins à eau depuis des temps immémoriaux. Dans la pousarenque de la Tour des Pins, la *lanterne* (ou *gabia* / cage) verticale est composée de deux plateaux circulaires reliés par des fuseaux, les alluchons. La chaîne sans fin était actionnée par un disque équipé de tiges en bois qui s'engrenaient dans les

intervalles entre les alluchons. Ce pignon rudimentaire était appelé tantôt le *hérisson*, tantôt le *rouet* ou *rodet*.

Les mentions de pousarenque

Personne à ma connaissance n'a donné une explication valable pour l'origine du nom de *pousarenque*, parfois orthographié « *pousaranque* ». On y trouve bien entendu la racine pous / puits. Les différentes versions données pour le déterminant « arenque » relèvent de la plus haute fantaisie. Il me souvient que mon instituteur de père qui traquait impitoyablement tous les relents de patois m'obligeait de dire « *puits à roue*».

Toujours est-il que le Gard et l'Hérault fourmillent de lieux-dits « *La Pousarenque* ». Le plus anciennement connu se situe à Aigues-Vives (30) et remonte à 1300 [3]. Jean Castan a identifié pour sa part un quartier de la *Pousarenque* dans le compoix de Saumane de 1610. En ce qui concerne l'Hérault, Hamlin donne les *Pouzeranques* à Sussargues, les *poussaranques* à Nissan-les-Ensérunes (compoix de 1691) et la *Pouzaranque* à Assignan (compoix de 1668).

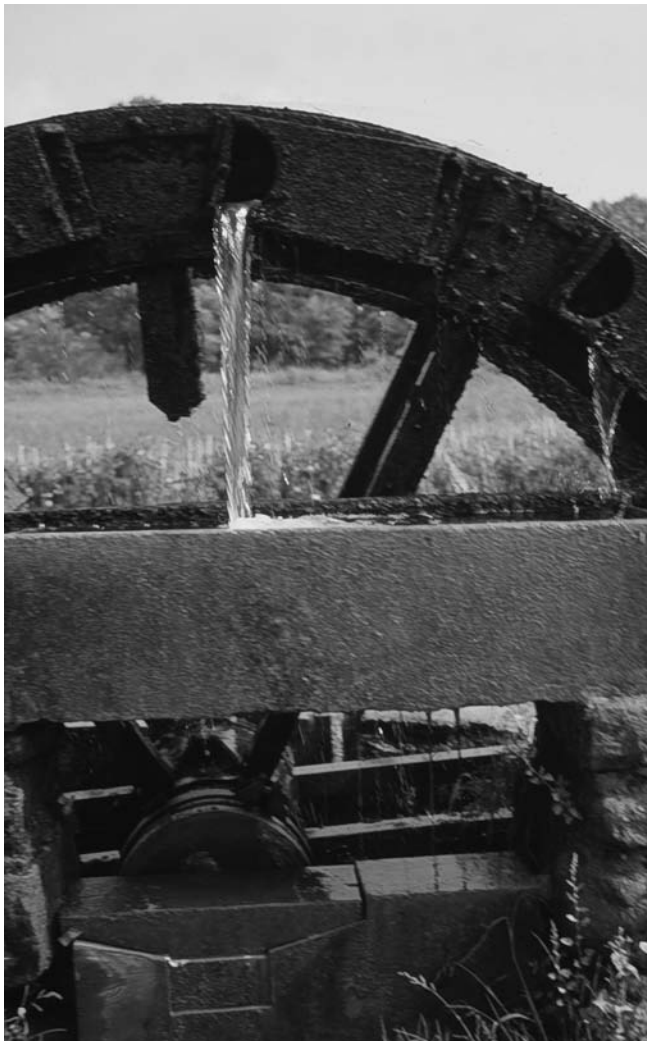

Meuse et auge (Cl. P.-A. Clément)

Meuse de Cazilhac (Cl. P.-A. Clément)

Malheureusement notre confrère s'égare là aussi en avançant qu'il s'agit de puits à bascule, autrement dit de *shadoufs* [4].

Une pousarenque a donné son nom à un hôtel restaurant de Sauve. Les adhérents de LCC qui ont assisté à l'A.G. de 1999 la connaissent bien. Elle est surélevée de six mètres au-dessus du sol pour donner une plus forte vitesse d'écoulement aux béals d'irrigation. Malheureusement, la richesse de Sauve en élévatrices à traction animale était encore totalement ignorée il y a six ans. Nous n'avons donc pas visité la file de pousarenques repérées par François Malaga sur la rive gauche du Vidourle, à savoir six le long de l'ancien chemin allant au Moulin d'Astruc, et trois à l'ouest du mas de Pignet. La plus imposante, qui est aussi la mieux conservée, est située dans l'ancienne propriété Conduzorgues, en face le domaine de Bagard. Elle possède encore son mécanisme, sa chaîne sans fin, son manège entouré d'un parapet de un mètre de haut et une partie du mur qui supportait le canal d'écoulement. Il suffirait d'un tout petit budget pour la remettre en état de marche. Toutefois, le plus difficile serait de trouver une mule ou un mulet pour la faire tourner.

Pouzarenque en Inde (Cl. H. Aygle)

Parmi les plus remarquables, il faut mentionner aussi la pousarenque du Mas d'Aschot au pied du Serre du Grand Terme, deux kilomètres au Nord de Marguerittes (30). Elle vient d'être restaurée à l'identique par Maurice Roustan.

Dans le Gard, la pousarenque la plus visitée se trouve dans le parc du château de Teillan à Aimargues. L'intérieur du puits est si bien construit que certains auraient voulu y voir un *milcvé*, c'est-à-dire une salle pour les bains rituels des Israélites.

Dans l'Hérault, il faut signaler la pousarenque du mas d'Arboras à Lansargues. Elle appartient à notre adhérente Marthe Moreau. A Montpellier, le *Grand Pous* de la cité des Cadres est en réalité une pousarenque surélevée. Celle-ci est implantée en bordure du tronçon de la Via Domitia qui relie la rue de las Sorbes à la rue du Pont de Lavérune. On peut supposer que ce « grand puits » alimentait les abreuvoirs où se désaltéraient les chevaux et les mulets qui empruntaient l'autoroute des Romains.

Pendant des décennies, les historiens se sont entre-déchirés pour dater l'introduction de l'art de la

Pignon horizontal à Sauve (Cl. P.-A. Clément)

Roue à godets (Cl. P.-A. Clément)

pousarenque dans la France méditerranéenne. La fourchette s'étalait du XIII° au XVI° siècle. Une fois encore, l'archéologie vient de mettre tout le monde d'accord. En 2000 et 2001, un chantier de fouilles ouvert cinq cent mètres au sud de l'agglomération de Milhaud (30) a permis de dégager les fondations d'une riche villa gallo-romaine qui a été datée du II° et du III° siècle ap. J.-C. A proximité, les chercheurs ont découvert une margelle de puits ovaliforme et un bassin de redistribution alimentant plusieurs canaux d'irrigation. Il s'agit indiscutablement des vestiges d'une antique pousarenque [5]. Cette découverte confirme que ce type d'élévatrice était déjà diffusé en Narbonnaise à l'époque romaine, comme d'ailleurs sur tout le pourtour de la Méditerranée. Mais qui pourrait dire de quand date la pousarenque que le grand photographe Henri Ayglon a découverte lors d'un voyage en Inde ?

L'auteur de l'article appréciera les informations que nos lecteurs pourront lui communiquer sur les norias et les pousarenques du Gard, de l'Hérault et aussi d'Europe, d'Asie et d'Afrique : toponymie, vestiges, plans, photos…

Meuse et godets - Cazilhac (Cl. P.-A. Clément)

[1] « Les Noms de lieu de l'Hérault »
[2] « Voyages romantiques et pittoresques. Languedoc 1837 »
[3] AD 30 G 835 cité par Germer-Durand
[4] Hamlin a été induit en erreur par le Dictionnaire Occitan-Français de Louis Alibert qui donne à potz : posaraca / puits à bascule.
[5] « Fouilles de la zone Carreron-Le Pesquier. Bilan scientifique 2001 de la région L.R. » Publié par le SRA de la DRAC. Montpellier 2002, p. 79 et 80. A noter que les auteurs ont eux aussi confondu noria et pousarenque.

Lien des Chercheurs Cévenols - L.C.C. – Font Vive

(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand'rue 30450 GÉNOLHAC

Fondateurs
Jean PELLET (décédé en 1990)
Pierre Richard (décédé en 1968)
Jean-François Breton (décédé en 1985)

Président honoraire
Yannick CHASSIN du GUERNY

Bureau
Président : Pierre A. CLÉMENT
Rédacteur en chef : Gérard CAILLAT
Trésorier : François ANCELIN
Secrétaire : André CLAVEIROLE

Comité de Rédaction
G. Caillat - J. Castan - M.L. Dumas
D. Dupraz - J.- B. Elzière - N. Faucherre - C. Gay-Petit
F. Girard - G. Liotard - E. Pélaquier - J.- G. Pieters
M.C. Pontier - P. Rolland - P. Roux - D. Travier - M. Wienin.

Adresser les textes à paraître au Rédacteur en chef :
Gérard CAILLAT - 2 rue Dagobert - 30900 Nîmes.
gerard.caillat@club-internet.fr

La publication du *Lien des Chercheurs Cévenols* ©
est réalisée avec l'aide du Parc National des Cévennes et
des communes de Concoules et Génolhac.

La reproduction des articles, dessins, cartes,
photographies est interdite, sauf accord
préalable de la Rédaction.

Directeur de la publication :
Gérard CAILLAT
C.P.P.A.P.: n° 1105 G 80144
Imprimé par JS Graphique S.R.I.G. 26000 Valence.

Adhésion à LCC-Font Vive

Cotisation annuelle
Ordinaire (hors abonnement au bulletin) .....5 €
De soutien (hors abonnement au bulletin) .....8 €

Abonnement au bulletin
Abonnement seul (personnes morales) .....21 €
Tarif réduit (réservé aux adhérents LCC) .....19 €

Versement, par chèque bancaire ou postal
(CCP compte 2000 14 C Montpellier),
libellé à l'ordre de L.C.C.- Font Vive,
adressé au Trésorier :
F. ANCELIN - 323, av. Boutonnet - 34400 Saint-Christol

Secrétariat – Courrier
A. CLAVEIROLE
120, avenue Victor-Hugo - 26000 Valence
e-mail : lccevenols@wanadoo.fr
Site Internet : http//www.cevenols.com

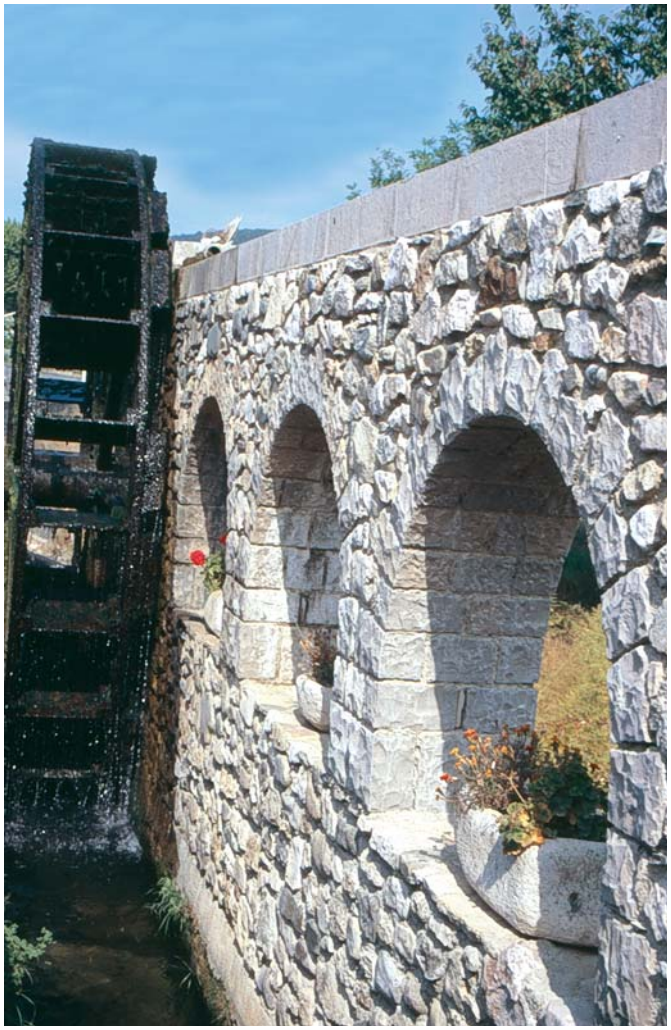

Meule et acqueduc - Cazéhac (Cl. P.-A. Clément)

Meule et godets - Cazéhac (Cl. P.-A. Clément)

Les hors série classés par thèmes

Bibliographie LCC

HS 41 Sommaires de tous les bulletins LCC (n° 0 à 137 - de 1974 à 2004) ..... 7,50 €
CD 1 Texte intégral de tous les bulletins LCC du n° 100 au n° 130 (pour PC et Apple Mac) ..... 30,00 €
CD 2 Texte intégral de tous les bulletins LCC du n° 50 au n° 99 (pour PC et Apple Mac) ..... 30,00 €

Bibliographies diverses

HS 2 Bibliographie forestière des Cévennes (Michel Cointat) ..... 7,00 €
HS 4 Bibliographie sur la Préhistoire des Cévennes (Camille Hugues) ..... 4,50 €
HS 9 Bibliographie sur la Préhistoire des Basses-Cévennes Ardèchoises (R. Évesque) ..... 3,00 €
HS 17 Quelques livres régionaux de la Bibliothèque Municipale d'Alès (Élisabeth Fontanieu) ..... 4,50 €
HS 23 Bibliographie géologique du Mont-Lozère et de ses abords (Jean Pellet) ..... 3,50 €
HS 24 Sources documentaires du Mont-Lozère (Alain Laurans) ..... 3,50 €
Hs 27 Archives communales anciennes de Mialet antérieures à 1790 (Bernard Atger) ..... 8,00 €

Généalogie

HS 5 État des sources généalogiques des Archives du Gard (Y. Chassin du Guerny) ..... 7,50 €
HS 15 État des sources généalogiques des Archives de la Lozère (Alain Laurans) ..... 7,50 €
HS 33 Familles Pintard d'Uzège (Jean Pintard) ..... 5,50 €
HS 43 Les Amat et leurs alliés, de 1300 à nos jours (Marcel Daudet) ..... 15,00 €
HS 50 La famille du Caylar en Bas-Languedoc et le maréchal de Toiras (Y. Chassin du Guerny) ..... 15,00 €

Protestantisme - Guerre des Camisards - Abjurations

HS 19 Les abjurations à Mialet, 1663/1688 (Bernard Atger) ..... 6,00 €
HS 36 Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard, 1681/1687 (Marie-Anne Schoen et Didier Poton) ..... 8,00 €
HS 37 Les Nouveaux Catholiques de Génolhac, 1685 (Jean Pellet) ..... 4,00 €
HS 44 Les abjurations à Marsillargues (Jean Pintard) ..... 6,00 €
HS 51 Les abjurations à Barre, du 12 octobre au 20 novembre 1685 (J.-P. Chabrol) ..... 3,00 €
HS 55 Les abjurations à Saint-Paul-la-Coste (André Claveirole) ..... 4,50 €
HS 28 Émigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe (Jean Pintard) ..... 6,00 €
HS 29 Cévenols du Refuge : les Dautun (Jean Dautun) ..... 6,00 €
HS 34 Enlèvement et déportation des habitants de Mialet, 28 mars 1703 (Bernard Atger) ..... 6,00 €
HS 53 Belvezet dans la Guerre des Cévennes (Virginie Monnier) ..... 7,00 €

Compoix - Terriers - Reconnaissances féodales

HS 3 Le chartrier de Portes (Jean-Bernard Elzière) ..... 16,00 €
HS 20 Mialet à travers ses compoix (Bernard Atger) ..... 4,50 €
HS 32 Biens et archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles (J. Valat de Chapelain) ..... 6,00 €
HS 40 Anduze en 1400 (Jean Pellet) ..... 4,50 €
HS 46 Inventaire des archives de l'Évêché d'Uzès (Y. du Guerny et Jean Pellet) ..... 16,00 €
HS 48 État des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe siècle (Y. Chassin du Guerny) ..... 15,00 €
HS 49 Le compoix de Dourbies (Jean André) ..... 9,00 €
HS 52 État des compoix et livres de muances des Archives de la Lozère (Hélène Duthu et Alain Laurans) ..... 3,50 €
HS 54 État des compoix et brevettes conservés aux Archives du Gard et dans les communes (Alain Venturini) ..... 9,00 €
HS 57 Gallargues au milieu du XVIIe s. d'après le compoix de 1656 (Janine Cryé-Fenouillet) ..... 12,00 €
HS 58 Biens nobles possédés par des non nobles dans la viguerie d'Alès en 1551 (André Claveirole) ..... 6,00 €
HS 59 Le Comté d'Alès de Henry de Montmorency en 1596 (Gérard Caillat) ..... 35,00 €

Régionalisme

HS 7 La tour de Pintard (Jean Pintard) ..... 4,50 €
HS 10 Les martinets ou forges à fer (Jean Dautun) ..... 4,50 €
HS 16 Les voies de communications dans le territoire de Mialet (Bernard Atger) ..... 4,00 €
HS 18 Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas (Raymond Aubaret) ..... 7,00 €
HS 25 Un château cévenol : Champclaux (Jean Dautun) ..... 6,00 €
HS 26 L'église Saint-André de Mialet (Bernard Atger) ..... 6,00 €
HS 31 Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle (Jean Pintard) ..... 4,00 €
HS 38 Une maison de Génolhac pendant 650 ans (Jean Pellet) ..... 4,50 €
HS 39 Les seigneurs de Vézenobres (Élisabeth Fontanieu et André Bord) ..... 4,50 €
HS 56 Visites pastorales de 1603 à 1656 dans l'archiprêtré de Florac (Marcel Daudet) ..... 15,00 €

N.B. : - Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.
- Prière d'adresser les commandes, accompagnées d'un chèque à l'ordre de L.C.C.-Font Vive au :

Lien des Chercheurs Cévenols

G. Deleuze – Ancienne route de Saint-Ambroix – 30960 LES MAGES